

# Philanthropie et démocratie :

## enjeux et perspectives pour les fondations au XXI<sup>e</sup> siècle

# Sommaire

## INTRODUCTION

### I. UN SIÈCLE DE PHILANTHROPIE EN AMÉRIQUE DU NORD VU À TRAVERS LA FONDATION ROCKEFELLER

- 1.1. De la genèse controversée au déploiement international
- 1.2. Un héritage en question : Rockefeller et les énergies fossiles
- 1.3. Histoire familiale ou parabole des enjeux philanthropiques du XXI<sup>e</sup> siècle ?

### II. PHILANTHROPIE ET DÉMOCRATIE À L'ÈRE DES CRISES MULTIPLES

- 2.1. Les grands défis globaux d'aujourd'hui
- 2.2. Les réponses de la philanthropie
- 2.3. Deux approches transformatrices : les fondations Un monde par tous et Daniel et Nina Carasso
- 2.4. Le rapport à l'avenir : une dimension clé de l'inégalité et un enjeu de redistribution

### III. PHILANTHROPIE, ÉTAT ET SOCIÉTÉ CIVILE : DES RELATIONS PROTÉIFORMES

- 3.1. Les fondations et l'État : un apprentissage mutuel
- 3.2. La philanthropie comme « contre-pouvoir » ?
- 3.3. Les fondations comme « ensembleurs » d'initiatives associatives
- 3.4. Une alternative : contribution ou disruption

### IV. QUELLES VOIES DE DÉMOCRATISATION POUR LES FONDATIONS ?

- 4.1. Augmenter le nombre de dons ou partager le pouvoir de décision
- 4.2. Stratégies d'horizontalisation des relations entre financeur et financé
- 4.3. Le laboratoire québécois : les engagements du collectif des fondations contre les inégalités

## CONCLUSION

## BIBLIOGRAPHIE

## ANNEXES

# Édito

Le monde d'aujourd'hui est confronté à des défis complexes, allant des urgences climatiques et humanitaires aux inégalités croissantes, en passant par des crises sanitaires globales. Dans ce contexte, la philanthropie a un rôle central à jouer pour participer à la résolution de ces problèmes majeurs, tout en œuvrant pour une société plus équitable, plus inclusive et une planète plus durable. Cependant, pour être efficace ainsi qu'en cohérence avec les valeurs qu'elle porte, elle se doit d'être en mesure de se questionner sur sa place et de s'adapter à un environnement en mutation constante.

C'est parce qu'il nous semble essentiel de réfléchir tant de façon critique que constructive à l'action philanthropique dans nos sociétés que nous avons décidé, pour ce deuxième numéro de notre collection 'Philanthropie et Société', de nous concentrer sur les liens qu'entretiennent philanthropie et démocratie. Nous avons en effet souhaité proposer une réflexion sur la place des fondations dans la société en lien avec leur démocratisation d'une part, et, d'autre part, sur le rapport que le secteur entretient avec les différentes parties prenantes telles que les pouvoirs publics et les associations sur les grands enjeux communs.

Pour cela, nous avons confié cette étude à deux chercheurs universitaires. L'un, Nicolas Duvoux, sociologue, basé en France, apporte une connaissance fine du secteur français ; l'autre, Sylvain A. Lefèvre, politiste, basé au Canada, apporte quant à lui un regard comparatif et donc enrichissant pour notre compréhension du secteur dans son ensemble, en France et à l'international. Nous espérons ainsi que cette étude pourra participer à nourrir des réflexions déjà en cours dans le secteur et à en ouvrir d'autres, enrichies par le regard des sciences sociales.

**Maja Spanu**, responsable du Pôle recherche et affaires internationales – Fondation de France

#### Auteurs :

**Nicolas Duvoux** (Université Paris 8)  
& **Sylvain A. Lefèvre**  
(Université du Québec à Montréal)

Cette étude a été rédigée par deux chercheurs indépendants pour l'Observatoire de la Philanthropie de la Fondation de France. Elle repose sur des constats et analyses élaborés au cours de plus de dix ans de réflexion sur et avec des acteurs de la philanthropie. Sans esprit de jugement, ce document fait le point sur des questions importantes, mais aussi difficiles, pour la philanthropie française. Il vise à accompagner les fondations dans l'explicitation et l'appropriation des enjeux inhérents à la définition d'une place de la philanthropie dans la démocratie et de la démocratie dans la philanthropie.

# Introduction

**Parler de philanthropie et de démocratie, c'est d'abord souligner la tension entre l'origine privée des capitaux affectés et leur destination, l'intérêt général.** Cette tension est constitutive de l'histoire contemporaine de la philanthropie mais elle a connu diverses manifestations. En effet, selon les contextes sociaux et historiques, la manière de donner, de placer le capital, de construire des récits autour de la personne donatrice et de son geste, peuvent susciter des louanges ou des critiques. En somme, le sens, la portée et la reconnaissance de l'action philanthropique échappent pour une large part à la volonté du donateur ou de la donatrice et à la stratégie voulue par les professionnels de la philanthropie. Le parti-pris adopté ici est de considérer que la résonance du don avec le contexte social n'est pas un détail : il peut donner un sens inattendu au don, tant productif que contre-productif. Ainsi, les dons très importants octroyés par des philanthropes fortunés pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris ont percuté un contexte sociopolitique où les enjeux d'inégalités, portés par les Gilets Jaunes, étaient particulièrement saillants (Lefèvre et Monier, 2021)<sup>1</sup>.

La question qui se pose alors est **celle de la légitimité démocratique pour les fondations** au XXI<sup>e</sup> siècle. **Quelle place, quelles modalités d'intervention et quelle raison d'être pour ces fondations dans un contexte sociétal marqué par l'urgence climatique, par la montée des inégalités, de revenus et surtout de patrimoine, par une défiance politique envers les limites des mécanismes de la démocratie représentative ?** Quel usage et quelle représentation faire du capital philanthropique, dont l'origine est liée à un patrimoine privé, pour qu'il puisse contribuer à la résolution de problèmes publics ? Quelle conciliation envisager, en vue de l'intérêt général, entre le choix individuel d'affectation du capital et le respect des exigences de participation égale ?

<sup>1</sup> Parfois, l'illégitimité du don peut même apparaître *a posteriori*, selon un changement de conjoncture. On peut penser au musée du Louvre qui a débaptisé en 2019 une aile nommée en reconnaissance d'un don majeur de la famille Sackler en 1996, famille mécène qui a été accusée plus récemment d'avoir fait fortune en partie grâce aux profits engrangés par la vente de l'OxyContin, un analgésique lié à la crise des opioïdes aux États-Unis.

## De la pluralité de la philanthropie : bref retour sur deux siècles de philanthropie en France

*Le pluriel doit s'appliquer dès lors qu'il est question de philanthropie. Elle a en effet été investie, par le passé, et aujourd'hui encore, par des groupes multiples, contribuant à la diversité du phénomène. La pluralité des significations données à la philanthropie apparaît en France dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, à cette époque charnière qui voit advenir la démocratie et l'idéologie des droits humains, la philanthropie est l'un des vecteurs de la constitution de groupes sociaux progressistes et de leur affirmation, consacrée par la Révolution de 1789. À une appropriation patriote et citoyenne de la philanthropie succède un double registre, charitable et libéral, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour les aristocrates libéraux, comme pour des groupes nouveaux de la bourgeoisie industrielle et marchande, la philanthropie représente, sous la Restauration, un levier d'affirmation d'une légitimité concurrente au suffrage universel. Les élites démontraient ainsi leur « capacité », mélange de savoir, de compétence et d'autorité, par l'efficacité de l'implication philanthropique (Mitsushima, 2014). D'un autre côté du champ de la bienfaisance, les organisations catholiques portaient un projet politique visant à prévenir l'intervention de l'État dans le champ social (Bréjon de Lavergnée, 2017). Ces différentes formes témoignent ainsi de la pluralité des manières par lesquelles la philanthropie a été mobilisée au cours de l'histoire. Des valeurs de réformisme, d'amélioration de la condition des plus pauvres notamment, de rattachement à la science caractérisent ainsi la philanthropie. Les réformateurs républicains de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ont trouvé dans la philanthropie un lieu de convergence pour construire, par-delà les oppositions idéologiques, un consensus politique et social et donner son assise au nouveau régime (Topalov, 1999). La pluralité des usages et des valeurs de la philanthropie apparaissent aujourd'hui sous des formes différentes allant du soutien à l'entrepreneuriat à celui de transformations plus radicales de la société.*

Vivre en démocratie renvoie d'une part à un état de droit, avec des procédures électives qui expriment, de manière directe ou indirecte, la volonté populaire. Il s'agit d'autre part de placer la question de l'égalité au cœur des processus décisionnels d'une société. Toutefois cela s'inscrit dans un ensemble de normes qui ont une histoire : l'égalité du début du XXI<sup>e</sup> siècle n'est pas la même que celle du XX<sup>e</sup> siècle, les exigences de reconnaissance individuelle se sont accentuées et l'égalité abstraite est devenue plus concrète. **Contribuer à la démocratie, c'est contribuer à ce que les attentes d'égalité soient respectées, en même temps que de renforcer la confiance dans les institutions.**

Par philanthropie, nous entendons l'affectation irrévocable d'un capital destiné à financer des actions d'intérêt général, que cette affectation soit effectuée par une entreprise, un particulier ou une association. La philanthropie, étymologiquement, amour de l'humanité, est ainsi entendue comme une pratique institutionnellement reconnue, encadrée et soutenue et qui a fait l'objet, au cours de l'histoire, de nombreuses appropriations. Celles-ci ont elles-mêmes suscité et suscitent toujours de vastes débats, portant sur le principe même de ses actions, mais aussi leurs modalités et leurs significations.

Tout en prêtant attention à la diversité des formes de philanthropie, dans cette contribution, nous nous intéresserons spécifiquement à la philanthropie au travers des fondations, avec une considération particulière pour les fondations dites distributives, mode de fonctionnement majoritaire des fondations en France<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> On peut distinguer, schématiquement, deux types de fondations. Les fondations opératrices mènent directement des activités d'intérêt général. Les fondations distributives se consacrent au financement et à l'accompagnement de projets, menés par d'autres organismes d'intérêt général, par l'octroi de subventions, de bourses, etc.

# La philanthropie à l'épreuve de l'exigence démocratique

Pour organiser notre propos, nous avons souhaité poser trois enjeux qui sont autant d'aspects majeurs pour penser la place et le rôle de la philanthropie en démocratie : la relation de la philanthropie avec les inégalités, avec l'État et la société civile, et enfin avec le pouvoir des personnes fondatrices.

Trois dynamiques placent la philanthropie dans une tension entre les conditions de son exercice d'un côté et sa vocation à construire l'intérêt général de l'autre. Premièrement, le patrimoine se concentre entre un nombre de mains de plus en plus limité d'une part et s'hérite de plus en plus d'autre part. Si l'on s'intéresse aux grands donateurs et donatrices, il est légitime de se demander si la philanthropie contribue à la privatisation de l'intérêt général ou à la promotion d'une société plus juste. **Comment une société plus juste peut-elle se construire à partir d'une concentration de richesse de plus en plus inégalitaire ?**

Deuxièmement, la philanthropie se distingue du marché et de l'État par sa liberté et sa capacité d'innover et d'investir le temps long, sans avoir à se préoccuper de l'opinion des consommateurs ni des électeurs. **Ce privilège en démocratie doit-il être utilisé pour contribuer à l'action publique ou à la remettre en cause ? Comment la philanthropie interagit-elle avec les pouvoirs publics ? Le don philanthropique et le soutien public qui lui est accordé se justifient-ils par des raisons de principe ou des motifs d'efficacité ?**

Troisièmement, donner est un acte de générosité mais aussi un acte de pouvoir, qui se doit lui-même d'être démocratisé. Plusieurs stratégies de démocratisation sont aujourd'hui en débat. Comment démocratiser le capital public (entendu comme un stock de ressources financières, mais aussi de compétences, d'expertises, de capacité de mise en réseau) de la philanthropie ? **Quelle est la stratégie la plus porteuse de démocratisation de la philanthropie ?**

Pour répondre à ces questionnements, cette publication rassemble des analyses historiques et issues d'enquêtes de terrain menées avec et sur des acteurs du secteur de la philanthropie en France, au Québec et aux États-Unis. S'appuyant principalement sur des ressources académiques consensuelles et stabilisées, cette étude bénéficie de connaissances acquises par les auteurs au contact des actrices et acteurs du secteur, du fait de recherches menées en interaction étroite avec ceux-ci.

Dans une première partie, le recours à l'exemple d'un des premiers grands philanthropes du XX<sup>e</sup> siècle, John D. Rockefeller, aux États-Unis, permettra d'introduire les débats sur les enjeux du don en partant d'un contexte bien précis, qui ouvre néanmoins la réflexion sur des défis philanthropiques plus globaux. La deuxième partie s'intéressera à la façon dont la philanthropie s'inscrit dans les sociétés démocratiques en prise aujourd'hui à de multiples tensions et crises tant sociales qu'environnementales. La troisième partie traitera des relations de la philanthropie avec l'État et la société civile. Les rôles endossés par les fondations donnent lieu à des débats et controverses. Comme nous le verrons, ces relations, faites de proximité et de distance, supposent un réglage fin pour penser la légitimité des fondations et ses conditions d'avènement et de stabilisation. Ceci nous conduira dans une quatrième partie à explorer les différentes avenues possibles pour démocratiser le capital commun de la philanthropie. Enfin nous conclurons en évoquant les conditions nécessaires pour que les fondations puissent jouer un rôle important dans la transition socio-écologique du XXI<sup>e</sup> siècle, avec efficacité et légitimité.

1

## Un siècle de philanthropie en Amérique du Nord vu à travers la Fondation Rockefeller

La comparaison avec le modèle étasunien n'est sans doute pas le seul étalon auquel comparer la philanthropie française. Ces sociétés sont bien différentes à plusieurs égards, que ce soit par leur histoire, leur culture ou par le poids de la philanthropie. Toutefois, il nous semble utile de puiser dans les apprentissages de l'Histoire matière à construire des repères sur la contribution de la philanthropie à la démocratie d'une part, à la démocratisation de la philanthropie d'autre part. Ainsi le recours à l'exemple de la fondation Rockefeller permet de mettre en lumière des enjeux et débats encore d'actualité aujourd'hui. En un siècle, la philanthropie nord-américaine est passée de la critique du pouvoir arbitraire du premier philanthrope généraliste John D. Rockefeller, à une réflexion critique interne au monde des fondations, notamment au Québec, présentée dans la dernière partie de cette publication.



## 1.1

### De la genèse controversée au déploiement international

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, John D. Rockefeller est devenu l'homme le plus riche du monde en créant la Standard Oil Company, la plus grande entreprise pétrolière, portée par les besoins énergétiques de la révolution industrielle et par le rachat de ses concurrents. En 1911, la Cour Suprême des États-Unis ordonne la dissolution de la Standard Oil, appliquant la loi antitrust Sherman, en vertu du principe constitutionnel de la liberté du commerce. Ceci débouchera sur la création de plusieurs entreprises différentes, dont Chevron, Mobil ou Exxon (ces deux dernières fusionnant en 1999). À l'époque, une forte opposition existait envers J.D. Rockefeller sur la manière dont il avait acquis sa fortune immense ainsi que ses pratiques monopolistiques et antisyndicales. Ce sont aussi les dangers d'une forte concentration de richesses dans les mains d'une seule personne qui suscitent alors la méfiance, jusqu'au sommet de l'État. Le Président des États-Unis, William Taft, fait même appel au Congrès pour refuser la création de la Fondation Rockefeller, décrivant cette initiative comme la possibilité offerte à M. Rockefeller de « s'incorporer lui-même » (Reich, 2018). D'autres critiques s'opposent à la forme même de la fondation perpétuelle, perçue comme organisation antidémocratique : « *La fondation troublait l'ordre politique car elle était considérée comme une institution profondément et fondamentalement antidémocratique, une entité qui saperait l'égalité politique, convertirait la richesse privée en politiques publiques, à la guise du donateur, pourrait exister à perpétuité et n'aurait de compte à rendre qu'à une poignée d'administrateurs choisis.* » (Reich, 2018, p. 5).

**C'est d'ailleurs en lien avec ces critiques que s'établissent au cours du XX<sup>e</sup> siècle, dans la plupart des États occidentaux, un certain nombre de mécanismes fondant un pacte entre l'État et les fondations : régulation des causes auxquelles les fondations peuvent donner, balises du désintéressement, obligation de dépenser chaque année une fraction du capital, etc.**

Grâce à son immense fortune acquise par l'activité extractive, John D. Rockefeller réussit tout de même à créer la Fondation Rockefeller en 1913, destinée à « la promotion du bien-être dans le monde ». Elle s'impliquera notamment dans de grands programmes de santé, comme les campagnes antituberculeuses en France dans l'entre-deux-guerres (Tournès, 2007) ou encore la « Révolution verte » au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Cette dernière lutte contre les pénuries alimentaires dans les pays en développement, grâce à l'augmentation des rendements agricoles liés à la modernisation de l'agriculture, via notamment la sélection de variétés de céréales à haut rendement, l'utilisation de technologie et d'intrants chimiques. Notons que ces succès dans la lutte contre la malnutrition, notamment par le recours massif aux pesticides, auront des conséquences environnementales très lourdes, avec lesquelles nous devons encore composer, plus de 70 ans après.

## 1.2

### Un héritage en question : Rockefeller et les énergies fossiles

Un siècle après la création de la Fondation Rockefeller grâce à l'argent du pétrole, les héritiers de cette famille font la une de la presse économique aux États-Unis : ils annoncent publiquement désinvestir les énergies fossiles, face à l'urgence climatique. Le Rockefeller Brothers Fund et le Rockefeller Family Fund, créés respectivement en 1940 et en 1967 à partir de la transmission et de l'investissement du capital familial, annoncent en 2014 et en 2016 la vente de la totalité de leurs actions ExxonMobil. Il faut souligner que le Rockefeller Brothers Fund s'intéressait au réchauffement climatique depuis 1986, finançant spécifiquement des programmes en ce sens dès 2005. Comme l'indiquait en 2020 le président du fonds, Stephen B. Heintz : « *Nous étions très mal à l'aise face à l'ambivalence morale de financer des programmes de lutte contre la catastrophe climatique, tout en investissant dans des énergies fossiles qui nous rapprochent de cette catastrophe.* » (Washington Post<sup>3</sup>)

Plus encore, les héritiers Rockefeller pointent l'attitude moralement condamnable d'ExxonMobil. Des journalistes d'*Inside Climate News*, un média sur l'environnement financé en partie par les fonds Rockefeller, accusent en 2015 cette entreprise d'avoir passé sous silence, depuis 1977, les effets néfastes de l'émission des gaz à effets de serre sur l'environnement et d'avoir ensuite volontairement entretenu les doutes, dans le débat public, sur la nature et les causes

des changements climatiques. Plus encore, les héritiers Rockefeller vont s'engager dans un mouvement plus vaste visant à sensibiliser les institutions à se désinvestir massivement des énergies fossiles, telles les Universités et autres structures à but non lucratif ayant un capital placé sur les marchés financiers<sup>4</sup>. Ils mettent d'ailleurs en avant l'argument moral mais aussi les bons rendements financiers de leur fonds depuis leur désinvestissement des énergies fossiles.

De son côté, la Fondation Rockefeller va privilégier une autre stratégie dans la lutte au changement climatique, par la mise sur pied à partir de 2013 de « *bureaux de la résilience* » dans une centaine d'administrations municipales dans le monde dont Paris, à travers le programme *Resilient Cities*. En 2020, elle annonce à son tour adopter une stratégie de désinvestissement des énergies fossiles et privilégier les investissements dans les énergies renouvelables.

<sup>3</sup> « Mufson S., 2020, « Rockefeller heirs to Big Oil find dumping fossil fuels improved bottom line », The Washington Post, 9 mai. <https://www.washingtonpost.com/climate-environment/2020/05/09/rockefeller-heirs-big-oil-find-dumping-fossil-fuels-improved-bottom-line/> »

<sup>4</sup> D'après le groupe environnemental 350.org, ce mouvement aurait déjà mobilisé plus de 1500 institutions (universités, fondations, villes, Églises) à désinvestir pour 40 milliards de dollars US des énergies fossiles (<https://350.org/about/>, site consulté le 5 septembre 2023).

## 1.3

### Histoire familiale ou parabole des enjeux philanthropiques du XXI<sup>e</sup> siècle ?

L'histoire de la dynastie Rockefeller illustre la charge d'un héritage familial. Ce qu'il impose aux héritiers, comme devoir patrimonial et construction de leur identité. Certains héritiers Rockefeller voient d'un mauvais œil cette critique de l'héritage familial, d'autres affirment que leur aïeul, John D. Rockefeller, aurait soutenu aujourd'hui l'investissement dans les énergies du futur, renouvelables. D'autres enfin, soulignent qu'être fidèle à leur dynastie familiale, c'est d'abord s'assurer que les générations futures de Rockefeller puissent s'épanouir dans un monde viable.

Cette histoire peut aussi se lire comme une parabole du XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup>, le questionnement d'une civilisation qui s'est bâtie sur les énergies fossiles et fait aujourd'hui face à l'urgence climatique. L'enrôlement de la finance mondiale dans la lutte contre le changement climatique est aujourd'hui à l'agenda global, non seulement dans les fondations mais aussi plus largement du côté des investisseurs institutionnels et privés, avec par exemple la promotion des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et des investissements d'impact. **Les fondations sont donc ancrées non seulement dans une trajectoire mais aussi dans un cadre institutionnel qui fixe les conditions et les critères de la redevabilité vis-à-vis de la société et des pouvoirs publics.**

Cette double histoire concerne de très nombreuses fondations. Premièrement, car elles sont souvent bâties sur un capital qui puise ses racines dans une histoire industrielle qui a permis l'accumulation de richesses et a généré des défis environnementaux et sociaux aujourd'hui colossaux. Ensuite, parce que sans un alignement entre le placement du capital et la mission des fondations, celles-ci se condamnent à l'inefficacité -leur capital étant beaucoup plus important que le montant annuel des dons effectués-, voire à l'ambivalence morale qu'évoque S. Heintz. Enfin, si les fondations revendiquent une part de leur légitimité dans leur capacité d'innovation, elles ont aujourd'hui un rôle crucial dans l'invention et l'expérimentation de nouveaux mécanismes financiers, afin de financer une transition socio-écologique juste.

**La légitimité des fondations au XXI<sup>e</sup> siècle porte autant sur la manière d'affecter des dons que sur le placement de leur capital, le tout étant enchâssé dans leur capacité à transformer un capital patrimonial en un capital en commun.** En effet, par-delà les législations nationales, le don financier, pour être reconnu et soutenu par l'État, requiert deux conditions : il implique d'une part une cession irrévocable d'un bien à autrui et d'autre part, ce don doit contribuer à la résolution de causes collectives (que l'on nomme en France « intérêt général »).

Ainsi, par construction, **on pourrait placer la philanthropie du côté du « commun »**. Par ce terme, l'économiste Elinor Ostrom a défini, dans un ouvrage majeur sur « le gouvernement des communs » (Ostrom, 2010), la gestion des ressources naturelles par des formes de propriété collective. Pourtant, la pratique philanthropique s'est historiquement structurée sur une composante fortement personnalisée, les philanthropes et leurs équipes choisissant « leurs causes », attribuant leurs dons selon leurs conditions : de la bonne moralité des bénéficiaires hier à leur capacité à démontrer une saine gestion et un impact quantifiable aujourd'hui. En France, ce contrôle des philanthropes a été limité par la présence de l'État au sein du conseil d'administration des Fondations Reconnues d'Utilité Publique (FRUP). De multiples mécanismes de supervision, d'audit, de bon usage des fonds collectés ont été mis en place pour l'ensemble des statuts juridiques. Ainsi, des comités de sélection sont constitués au sein des fondations pour rationaliser et rendre plus collectifs les choix de sélection des projets et l'affectation des ressources. Nous reviendrons sur ces processus de démocratisation des choix philanthropiques dans la quatrième partie. Mais auparavant, dans la prochaine partie, nous caractérisons les défis spécifiques auxquels font face les fondations au XXI<sup>e</sup> siècle, dans un contexte de crises multiples.

## 2

### Philanthropie et démocratie à l'ère des crises multiples

**Il y a entre philanthropie et démocratie une tension structurelle.** Rendue largement possible par l'accumulation d'un patrimoine, la philanthropie se situe dans une relation éminemment complexe, voire paradoxale, avec la visée égalitaire de la démocratie. Cette tension structurelle est avivée par certaines tendances contemporaines où le patrimoine est de plus en plus hérité et de moins en moins accumulé grâce au travail. Cette tendance se traduit dans l'importance croissante des « grands » ou « très grands » donateurs dans le financement des actions philanthropiques. L'ère des méga-philanthropes américains, si elle n'a pas véritablement d'équivalent en France, interroge sur la compatibilité de la philanthropie et de la démocratie et vient signaler les limites d'une diffusion, à large échelle, du « geste » philanthropique. Cette partie fera d'abord ressortir quelques éléments du contexte contemporain avant d'illustrer la place que la philanthropie y joue d'ores et déjà.

## 2.1

# Les grands défis globaux d'aujourd'hui

**Fonds privés placés au service de l'intérêt général, la philanthropie s'inscrit, avec la société dans laquelle elle évolue, dans un contexte de crises multiples où apparaissent simultanément des tensions économiques, (géo) politiques, écologiques, sociales et sanitaires.**

Cette conjonction de crises constitue une menace existentielle pour la démocratie. Des tendances à la restriction des libertés publiques se manifestent, y compris dans les démocraties les plus installées, alors que la crise écologique interroge un modèle économique et, plus largement, un modèle de société encore majoritaire. Des initiatives philanthropiques, isolées ou prenant la forme de coalitions, cherchent à relever ces défis et invitent à s'interroger sur le monde, en même temps qu'elles permettent d'éclairer leur propre secteur.

Comme l'écrivent les sociologues Marc-Olivier Déplade, Thomas Depecker et Nicolas Larchet (2018, p.16) :

*« La philanthropie n'est pas destructrice de richesses, ni redistributive à la façon de l'État social : loin d'être l'antithèse du processus d'accumulation du capital, elle en est à la fois le produit et le moteur, en permettant notamment de convertir le capital monétaire en d'autres espèces de capitaux (social, culturel, scientifique, politique, etc.) nécessaires à la reproduction du capital, tout en soustrayant à l'État des ressources fiscales ».*

Qu'est-ce à dire ? La philanthropie dépend, par ses caractéristiques, d'un certain état du rapport social et de la possibilité d'accumuler suffisamment de ressources pour en redistribuer une partie

et contribuer à l'intérêt général, **c'est-à-dire à transcender l'intérêt particulier et à agir pour le bien commun.** C'est cette orientation, relativement floue dans les textes encadrant la philanthropie qui justifie par exemple les déductions fiscales dont elle bénéficie. Celle-ci est considérée comme une autre manière de construire le bien public. Ainsi il nous faut comprendre, sans la dramatiser ni la minimiser, la tension entre la modalité de construction de l'intérêt général par le don issu de la richesse privée, et la démocratie, qui implique, ne serait-ce que dans une définition minimale, la participation de l'ensemble des populations à la définition du bien commun.

La démocratie est marquée par une tension entre une forte inégalité dans la maîtrise du savoir d'un côté et l'importance de mobiliser les masses dans le cadre de processus décisionnels et électoraux de l'autre. Cette opposition, éclatante au début du XIX<sup>e</sup> siècle français quand l'éducation n'avait pas encore été démocratisée, a été théorisée par Pierre Rosanvallon comme une opposition entre la « raison » et le « nombre » (Rosanvallon, 1992). Clairement située du côté de la raison, la philanthropie progressiste s'exerçait alors au nom des « capacités » des élites. Même si elle a changé de forme du fait de la démocratisation de l'éducation intervenue dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle en France, cette tension est ravivée à l'époque contemporaine pour plusieurs raisons. Celles-ci sont intrinsèquement liées à la crise démocratique en France comme dans d'autres démocraties anciennes, entrées en difficulté sous l'effet de choix collectifs (Brexit au Royaume-Uni ; élection de Trump à la présidence des États-Unis,

etc.). Parmi ces raisons, il faut prendre en compte les mutations socio-économiques qui ont vu, sous l'effet de choix politiques et de la mondialisation, le fossé se creuser entre les classes sociales privilégiées pouvant s'inscrire positivement dans ce nouveau contexte et celles et ceux qui subissent les effets les plus délétères (chômage, pauvreté, etc.) de la nouvelle organisation socio-économique. Aux États-Unis, la classe moyenne a été fragilisée, au Royaume-Uni, le fossé entre la métropole londonienne et le reste du pays a été creusé, en France, l'épisode des Gilets jaunes a fait ressortir le mal-être des classes moyennes fragilisées qui, outre un sentiment de déclassement, se sentent mal représentées. L'ampleur des inégalités se traduit par des mouvements qui mettent en péril la démocratie et la menacent de virer au populisme, c'est-à-dire à une forme d'autoritarisme qui se pare de la volonté populaire en la mettant au service d'un État fort, ne s'embarrassant guère du respect de l'état de droit.

Il faut, dans ce contexte, saisir la complexité des facteurs à l'œuvre et la spécificité de chaque contexte national. Néanmoins, **l'augmentation des inégalités et notamment la concentration du patrimoine économique constituent, sans aucun doute, un moteur de ces frustrations et contestations.** Cette concentration est d'autant plus difficile à concilier avec les impératifs démocratiques que le patrimoine est de plus en plus hérité (de 35 % du patrimoine hérité dans les années 1970 nous sommes passés en France à 60 %, cf. Insee, 2021) et non plus seulement accumulé ou « gagné » par l'innovation ou l'esprit d'entreprise. Cela va à contre-courant d'une évolution des mentalités marquée par l'augmentation du niveau éducatif et des attentes de la population de pouvoir contribuer à la vie démocratique.

## 2.2

### Les réponses de la philanthropie

La philanthropie ne saurait rester étrangère à ces mouvements, pour au moins deux raisons. La première est que les dirigeants et dirigeantes du secteur philanthropique font de plus en plus part de leur souhait de démocratiser leurs organisations. Ceci s'incarne dans l'ouverture à de nouvelles problématiques comme dans une horizontalisation des rapports de collaboration avec les organismes financés, voire dans le fait de donner une voix directement aux personnes concernées par l'action philanthropique. Néanmoins, l'observation des organisations philanthropiques fait apparaître une pluralité d'enjeux : prise en compte des contributions des « grands » et « petits » donateurs, des orientations des conseils d'administration, la différence de perception des enjeux au sein des équipes, la nécessité pour les fondations de travailler en partenariat tout en étant dans des relations de « concurrence », etc. Ainsi, les organisations philanthropiques peuvent et doivent jouer un rôle de tiers entre des parties aux pouvoirs sociaux très éloignés : donateurs et donatrices d'un côté, donataires de l'autre. La tension structurante entre concentration de la richesse entre un petit nombre et ambition de contribution à la démocratie est ravivée et accrue par cette évolution. Par exemple, un responsable de levée de fonds nous confie que les leviers de renforcement de la collecte de fonds pour les années à venir se trouvent du côté des familles ayant des patrimoines très conséquents.

La seconde raison pour laquelle la philanthropie ne peut rester étrangère à ces considérations est que la prise de conscience des inégalités de destin, sous une forme ou sous une autre, le sentiment d'avoir été favorisé par la naissance ou par la vie professionnelle, sont au cœur des motivations exprimées pour l'engagement. Comme l'exprime cet individu issu du monde du conseil international, présent dans la fondation d'entreprise de son cabinet et ensuite lui-même fondateur, les plus privilégiés ne peuvent rester à l'écart des enjeux qui traversent la société :

*« Les entreprises qui survivent, celles qui ne sont pas laminées, sentent bien qu'elles ne peuvent pas rester dans leur tour d'ivoire. C'est ce qui explique le boom des politiques de responsabilité sociale des entreprises qui sont plus ou moins sincères, plus ou moins window dressing, green washing... On ne peut pas vivre dans des économies qui font vivre de moins en moins de gens, dans les pays occidentaux et ignorer ces inégalités croissantes. »*

Cet extrait d'entretien illustre la relation des acteurs du secteur de la philanthropie avec ces problématiques d'inégalité et de justice sociale. Ce point est intéressant car on fait souvent procès à la philanthropie de permettre aux « vainqueurs » de la compétition économique de s'acheter une bonne conscience. Ce qui est frappant ici, c'est plutôt la liaison établie entre inégalités et redistribution. Face à ce qu'elles ont perçu comme des enjeux de taille, les entreprises ont développé du mécénat pour des causes spécifiques dans les années 1980. C'est, initialement, de cet essor du mécénat de grandes entreprises qu'est issu le renouveau philanthropique français, très important depuis les années 1990 et surtout 2000. La philanthropie désignant les contributions individuelles, petites ou grandes, qui partagent, diffusent et mettent en œuvre cette préoccupation pour l'intérêt général (Rozier, 2018).

De nombreuses initiatives philanthropiques cherchent à soutenir des actions culturelles qui ne pourraient voir le jour ou survivre dans les conditions du marché (pensons à l'essor de la musique baroque et la redécouverte des instruments anciens, soutenue par du mécénat d'entreprise) ; d'autres cherchent à résoudre les problèmes de redistribution en renforçant les mécanismes de marché. Ce « philanthro-capitalisme » (Bishop et al., 2008 ; McGoey, 2012) porté par l'idée que le problème vient de l'absence ou de l'imperfection de la concurrence, vise à promouvoir le marché et à permettre à celles et ceux qui en sont exclus de le rejoindre, que ce soit par du mentorat, de l'éducation pour les plus défavorisés, un solutionnisme technologique, etc.

Or, et cela découle du premier point – à savoir l'augmentation des disparités au sein même des sociétés – **les causes adressées par la philanthropie ne peuvent, de par leurs caractéristiques mêmes, être traitées sans prendre en compte la question des inégalités. La vocation que la philanthropie se donne implique une réflexion sur le partage des richesses et la répartition des ressources.** C'est évidemment le cas pour des sujets plus traditionnels dans l'univers philanthropique comme l'aide aux personnes les plus démunies. La transition écologique interroge également : comment agir pour le climat sans pénaliser les plus modestes qui ont moins de ressources pour s'adapter et qui sont en outre moins responsables du dérèglement climatique ? Le monde de la philanthropie se confronte plus ou moins directement à ces questions. Prenons deux exemples qui illustrent une forte réflexion sur ces enjeux et une traduction de cette réflexion dans l'action.



## 2.3

### Deux approches transformatrices : Les fondations Un monde par tous et Daniel et Nina Carasso

Certaines fondations, telle Un monde par tous créée par Patrick Lescure en 1996, ont pris le parti d'aborder de front ces points de tension, assumant une contestation radicale des fondements mêmes de leur action. Ce type de raisonnement et surtout le volume de redistribution, représentant la quasi-totalité des dividendes tirés du capital professionnel atteint par Un monde par tous, n'est pas généralisé, loin de là. Malgré le caractère atypique de la démarche d'un « héritier rebelle »<sup>5</sup>, celle-ci s'avère riche d'enseignements sur une tension qui traverse toutes les actions philanthropiques. Leur origine est privée mais leur destination est publique et vise à la participation du nombre à la construction du commun. Comme l'indique la brochure de présentation de la fondation :

*« Un monde par tous a été créé pour utiliser de la manière la plus juste et la plus efficace possible l'essentiel des revenus d'un important héritage (actions du Groupe SEB) et en remettre ainsi les ressources au service du bien commun (...). La fondation a soutenu initialement des projets relatifs au respect et à la promotion des droits de l'homme, à la culture de paix, à l'organisation des exclus et à l'aide à un autre type de développement. Depuis dix ans, elle favorise des initiatives porteuses d'alternative au système global dominant, responsable des inégalités sous toutes leurs formes et de la destruction progressive de la planète. Un monde par tous réfléchit avec d'autres au rôle des fondations dans la transition d'un système centré sur l'exploitation, la croissance et le profit de certains vers des sociétés fondées sur la solidarité, la paix, le bien commun, et le bien-être écologique et social de tous. »*

Patrick Lescure, précise sa pensée dans le cadre d'une des rencontres du *Philanthropy and Social Sciences Program*<sup>6</sup>. Il se présente comme l'héritier d'une dynastie industrielle. Loin de renier cet ancrage, il est le gardien de la mémoire de sa famille, qui, sous l'impulsion de son père, capitaine d'industrie profondément marqué par le christianisme, a développé un groupe important dans le paysage économique français. Comme tous ses frères et sœurs, Patrick Lescure a bénéficié d'un accroissement très significatif de son patrimoine au moment de l'entrée en bourse de l'entreprise familiale. Les ressources de la fondation sont, au moment de la création de celle-ci, « les dividendes des actions apportées à la Fondation de France soit la moitié du capital de notre famille. Aujourd'hui ce sont environ les trois quarts. » Il précise que la vocation de l'affectation de cette partie très substantielle de son capital n'est pas destinée à pallier les insuffisances du système social et économique en place, mais de le transformer. Il déclare ainsi en entretien « il ne s'agit pas d'insérer des personnes dans le monde tel qu'il fonctionne aujourd'hui mais de soutenir des femmes et des hommes qui agissent pour le changer à la racine. » Concrètement Un monde par tous soutient nombre d'associations qui luttent contre la prédation écologique, les inégalités sociales, pour l'amélioration des politiques adressées aux personnes en situation de pauvreté ou avec un parcours migratoire. Il va plus loin, en finançant des actions qui remettent en cause les structures de la société qui reproduisent les inégalités, entre les femmes et hommes, les héritages de la colonisation, etc. Pour lui, c'est la société qui exerce une forme de violence et cette violence doit être corrigée par un capital, privé, à destination publique.

L'inscription d'Un monde par tous dans un agenda de réforme en profondeur du système économique et social en place peut paraître atypique. **Pourtant, une partie de la philanthropie s'est toujours distinguée de la charité par sa volonté de s'attaquer aux causes des maux sociaux à leur racine et de manière scientifique. De ce point de vue, le paysage contemporain du secteur philanthropique voit émerger une exigence de transformation systémique et d'élaboration stratégique de long-terme.** Ainsi, la Fondation Daniel et Nina Carasso a mis sur pied une « coalition française des fondations » et, en Espagne, le mouvement #FundacionesPorElClima. L'ancienne directrice générale de la fondation, Marie-Stéphane Maradeix, décrit l'objectif de cette coalition, destinée à changer d'échelle et à changer d'approche :

*« Pour augmenter le financement des fondations sur ces questions, nous devons cesser de penser que des secteurs comme l'environnement, l'éducation ou la santé sont complètement séparés du changement climatique, et plutôt considérer le climat comme une question transversale. »*

L'ampleur des mutations exigées par cette question écologique pousse ainsi un certain nombre de fondations à sortir d'une action par domaines ou par sujets ainsi que d'une action isolée pour élaborer des stratégies intégrées, portées par des coalitions. La philanthropie se saisit alors de la construction d'agenda et cherche à mesurer l'impact qu'elle peut avoir sur son propre secteur, pour des enjeux de conscientisation, mais aussi d'exemplarité, condition indispensable pour la crédibilité à porter des recommandations générales d'action publique, comme nous le verrons par la suite. Ainsi, la coalition fait l'objet d'une évaluation, destinée à mesurer le chemin parcouru et à démontrer que le secteur s'inscrit lui-même dans la cible des organisations qui doivent mettre en œuvre la transition. Plusieurs questions ont été posées aux acteurs qui participent à l'initiative : comment la dimension climatique est intégrée dans les critères des programmes soutenus de manière transversale ? Comment les organisations parviennent-elles à réduire leur empreinte carbone ? Dans quelle mesure soutiennent-elles directement des projets portant sur le climat ? etc.

<sup>5</sup> Même si la part du patrimoine dévolue à la philanthropie est souvent résiduelle, il existe des héritiers rebelles qui consacrent une part beaucoup plus importante de leur fortune à leurs engagements philanthropiques. Dans ces cas de figure, la volonté de remise en cause de l'ordre capitaliste qui est à l'origine de la richesse est explicite et l'engagement dans la philanthropie devient le moyen d'atteindre cet objectif par l'utilisation des privilèges acquis (financiers, sociaux, etc). Même si ces cas de figure demeurent très atypiques, on trouve notamment en Amérique du Nord des fondations et des réseaux philanthropiques structurés depuis plusieurs décennies par ces « héritiers rebelles » (Lefèvre, 2018).

<sup>6</sup> Le *Philanthropy and Social Sciences Program* est un programme de recherche hébergé par le CNRS (UMR Cresppa-La-btop) et soutenu par des fondations dont la Fondation de France, la Fondation Caritas France, la Fondation Daniel et Nina Carasso et le réseau de recherche Philab, à Montréal. Il est consacré à la structuration de la recherche en sciences politiques et sociales sur la philanthropie. Ce programme organise, à intervalles réguliers, des conférences. Le 9 mai 2023, Patrick Lescure et Nathalie Ramos, président et déléguée générale d'Un monde par tous, y ont présenté leur initiative.

## 2.4

### Le rapport à l'avenir : une dimension clé de l'inégalité et un enjeu de redistribution

**La philanthropie s'inscrit dans un double horizon temporel.** D'abord, celui de la réponse à des crises ponctuelles. Les fondations et autres acteurs de la société civile ne trouvent jamais plus d'écho que face aux crises spectaculaires que traversent les sociétés, crises qui sont autant d'occasions pour adapter leurs réponses et leurs organisations, comme en a témoigné l'alliance « Tous Unis contre le Virus » face à la COVID-19<sup>7</sup>. Cependant, l'horizon de court-terme de la réponse aux crises humanitaires (famines, guerres, tremblements de terre et catastrophes naturelles) est lui-même réinscrit dans un horizon de plus long-terme, celui des crises systémiques que traversent nos sociétés, qu'il s'agisse de la crise climatique, crise emblématique en même temps qu'atypique par les dimensions et échelles des problèmes et des réponses, mais aussi, plus classiquement, les crises installées dans la durée, migrations forcées, chômage de masse, isolement dont la pauvreté est un facteur aggravant, urgences alimentaires, etc.

Il nous semble que c'est bien du point de vue de la temporalité que les relations entre la philanthropie et la démocratie sont les plus complexes, les plus intéressantes et aussi les plus problématiques. En tant qu'actrice tierce, irréductible au marché et à l'État, **la philanthropie jouit d'une capacité tout à fait spécifique à se déployer dans le temps long et à ne pas se plier à des impératifs de court terme** qui structurent de plus en plus l'action publique, en même temps que la recherche de rentabilité sur le temps court du capitalisme financiarisé. Contrairement aux acteurs publics et marchands, **le tiers secteur bénéficie** ultimement

**d'une capacité à se projeter dans l'avenir et ainsi d'explorer des solutions inédites pour répondre à des problèmes que l'ensemble des sociétés se pose.** Au sein de la société civile, la philanthropie bénéficie d'une capacité d'expertise et d'allocation de ressources qui lui permettent de mobiliser les ressources dont elle dispose en vue d'un bénéfice collectif sur le temps long<sup>8</sup>.

Néanmoins, si la place de la philanthropie en démocratie tient à sa capacité à inscrire son action dans le temps long, la question se pose de savoir si cette capacité ne bénéficie pas d'abord, et surtout, au donateur ou à la donatrice. Au niveau individuel, la philanthropie et les déductions fiscales qui la soutiennent permettent aux membres des groupes déjà les plus dotés d'atteindre une forme de cohérence personnelle et familiale, cohérence qui permet en retour d'expliquer la satisfaction et le bonheur ressentis et exprimés par les philanthropes (Sellen, 2019 ; Duvoux, 2023). La philanthropie donne accès aux individus qui la pratiquent à une maîtrise du temps long d'un point de vue individuel, mais aussi familial et collectif : les philanthropes préemptant des choix collectifs et publics qui engagent non seulement leur avenir individuel mais aussi celui de la société. Cela conduit à requalifier l'inégalité sociale en inégalité de rapport au temps : l'enjeu est alors de démocratiser l'accès au temps long, à la maîtrise de sa propre vie et à la contribution au destin collectif. Par le soutien public, les plus aisés peuvent bénéficier, outre du bien-être inhérent au don, de la possibilité de contribuer à la construction de la société.

<sup>7</sup> L'alliance « Tous Unis contre le Virus » a été scellée entre la Fondation de France, l'Institut Pasteur et l'AP-HP pendant le premier confinement instauré en réaction à la propagation de la Covid-19 en 2020 en France. Elle a été, pour les trois organisations, une manière de mutualiser leurs moyens et de trouver une complémentarité de leurs objets sociaux (général, soin et recherche) face à une crise d'ampleur inédite.

<sup>8</sup> Cette justification semble la plus solide aux yeux du philosophe américain Rob Reich. Dans l'étude la plus complète à ce jour sur les contributions et entorses de la philanthropie à la démocratie, il pointe les limites de l'argument en termes de pluralisme. En effet, la philanthropie est souvent considérée comme bénéfique parce qu'elle assure la représentation d'une pluralité de valeurs dans l'espace public. Or, pour Reich, ce pluralisme consiste surtout à soutenir, publiquement, les préférences des riches. Il n'est donc pas un argument valable. Au contraire, il souligne à quel point l'orientation temporelle de la philanthropie constitue sa plus-value la plus manifeste et la justification la plus solide de sa contribution à la démocratie.

## 3

### Philanthropie, État et société civile : des relations protéiformes

**Réfléchir au lien entre philanthropie et démocratie conduit à souligner la tension entre l'origine privée des capitaux affectés et leur destination, à savoir l'intérêt général. En France, cet intérêt général est reconnu et défini par l'État qui encadre le secteur à travers sa présence au Conseil d'administration des Fondations Reconnues d'Utilité Publique, par la diversité des statuts juridiques, les obligations de dépôts de comptes financiers et rapports d'activité auprès des tutelles, mais aussi à travers les incitations fiscales. Malgré un ancrage juridique, réglementaire et fiscal, les relations entre les pouvoirs publics et les acteurs de la philanthropie ne sont pas simples. La philanthropie et l'État collaborent, de fait, étroitement, à plusieurs niveaux et sur de nombreux sujets. Afin de clarifier ces relations et de permettre une meilleure articulation entre réflexion et action, nous mettons en lumière un certain nombre de ces caractéristiques, à commencer par la pluralité des formes que les liaisons entre la philanthropie et l'État peuvent prendre.**

Les fondations s'inscrivent dans un contexte social et institutionnel qu'elles contribuent à faire évoluer. Elles peuvent ainsi être dans la complémentarité, l'innovation, en position d'intermédiation entre le monde associatif et les pouvoirs publics ou en position de « contre-pouvoir », ou encore dans une forme de mimétisme avec les pouvoirs publics. Cette partie s'attache à présenter cette gamme de relations entre fondations et pouvoirs publics qui permet de saisir précisément les enjeux de la contribution philanthropique à la démocratie.

## Formes d'État social et place donnée à la philanthropie dans la société

Les analyses en termes d'État social, ou de *Welfare Regime* ont le mérite de faire ressortir les cohérences sociales et sociétales qui s'imposent du fait de l'organisation des institutions. Un jeune anglais ou un jeune danois quitteront, en moyenne, le domicile parental beaucoup plus précocement qu'un jeune espagnol ou un jeune italien, non par volonté personnelle d'indépendance mais précisément parce qu'ils vivent dans une société où les formes de solidarité font reposer sur le marché (Royaume-Uni), l'État via des bourses (Danemark) ou sur la famille (Italie et Espagne) les arrangements sociaux fondamentaux. Pas plus que d'autres domaines, la philanthropie n'échappe à cet ancrage dans les structures sociales.

Les travaux du sociologue danois Gøsta Esping-Andersen (1990), ainsi que ceux des politistes Peter Hall et David Soskice (2001) sur les variétés du capitalisme et la place qu'y tient l'État, ont permis de mieux distinguer les configurations sociales, économiques et politiques des pays du Nord global. Prenant appui sur ces typologies, Helmut Anheier et Siobhan Daly (2006) ont produit une classification de la place des fondations au sein de 18 pays (États-Unis et Europe) et de leur rapport à l'État. Plusieurs macro-modèles sont identifiés :

### MODÈLE SOCIAL-DÉMOCRATE

tiers-secteur fort, les fondations agissent en complément d'un État social fort (Suède, Norvège, Finlande, Danemark), rapport étroit entre les secteurs philanthropique et privé à but lucratif.

### MODÈLE CORPORATISTE

avec plusieurs configurations :

- État au centre avec un tiers-secteur faible et une forte supervision par l'État des fondations (France, Belgique, Luxembourg).
- Société civile au centre avec des fondations dans un rôle de subsidiarité à l'État, notamment dans le

domaine de l'État social et de l'éducation (Allemagne, Pays-Bas, Autriche, Suisse et Lichtenstein).

- Modèle de la zone méditerranéenne : fondations opératrices historiquement liées à la religion catholique et émergence plus récente de fondations distributives (Espagne, Italie, Portugal)

### MODÈLE LIBÉRAL

tiers-secteur fort, frontières claires entre les secteurs philanthropique et privé à but lucratif, les fondations forment un secteur autonome et parallèle au gouvernement, agissant pour l'expression du pluralisme des valeurs (Australie, États-Unis,

Royaume-Uni, auquel le Canada peut aussi être ajouté).

### MODÈLE PÉRIPHÉRIQUE

tiers-secteur faible, rôle spécifique de la solidarité des diasporas et fondations compensant les lacunes de l'État (Irlande, Grèce).

### MODÈLE POST-ÉTATISTE

tiers secteur faible, fondations en rapide développement depuis la fin de la guerre froide, position de la philanthropie parallèle à l'Etat-social (pays post-communistes et post-socialistes d'Europe de l'Est et du Sud-Est).

Les panoramas présentés dans l'encadré précédent ont le mérite de ré-encadrer la compréhension du développement des fondations dans les sociétés auxquelles elles appartiennent. Toutefois, il est important de souligner qu'ils sont à utiliser avec nuance. Tout d'abord, parce que les évolutions des dernières décennies transforment ce paysage. Ainsi, la France, longtemps considérée comme le pays historiquement réfractaire à la promotion de la philanthropie privée, a aujourd'hui le régime d'incitation fiscale avec le taux de déduction des dons parmi les plus élevés au monde (66% du don sur l'impôt sur le revenu physique des personnes) et le moins plafonné (20% du revenu imposable). Par ailleurs, les réalités sont très mouvantes : par exemple, la moitié des fondations suisses ont moins de 20 ans, tandis qu'entre 2001 et 2022, le nombre de fondations a été multiplié par cinq en France, allant de pair avec l'augmentation des statuts juridiques (cf. annexe). Des fortes différences marquent aussi le paysage des causes : aux Pays-Bas et au Royaume Uni, les dons à la religion sont les plus forts, en Allemagne, en Belgique et en Suisse, la solidarité internationale est plus centrale tandis qu'en France et en Espagne, ce sont les dons aux personnes plus démunies qui dominent les dons des particuliers. Ces analyses permettent de saisir combien les acteurs et actrices du paysage philanthropique appartiennent à la société et à leur temps.

Plusieurs historiens ont mis en lumière à quel point les fondations philanthropiques modernes, nées au XIX<sup>e</sup> avaient évolué dans leur forme, dans leur mission, comme dans leur manière d'intervenir. David Hammack et Helmut Anheier (2010) parlent, à propos des fondations états-uniennes, d'institutions « polyvalentes ». Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les fondations y bâtissent des institutions (université, hôpitaux, bibliothèques, etc.), tandis qu'au milieu du siècle elles cherchent à se redéfinir, certaines en accompagnant des mouvements sociaux, d'autres pesant sur la fabrique des politiques publiques, notamment par la mise à l'agenda de problématiques, avec le rôle de think-tanks, d'autres encore se spécialisant dans l'expérimentation, en espérant que les innovations qui ont prouvé leur impact seront par la suite institutionnalisées par l'État ou commercialisées sur le marché. Les dernières décennies sont

marquées par l'apparition, à partir des années 1980, d'une nouvelle génération de fondations qui ont des spécificités parce qu'elles sont issues d'accumulations rapides, notamment dans le domaine technologique ou financier. Aujourd'hui, de nouvelles formes d'intervention se développent, que ce soit par le recours aux techniques du capitalisme financiarisé (« philanthrocapitalisme ») ou le solutionnisme technologique, ou encore par des aspirations vers plus de justice sociale, quitte à remettre en question les fondements mêmes du modèle philanthropique (philanthropie de changement social).

Ces évolutions ne sont pas liées à la seule volonté des fondations, qui auraient décidé progressivement de changer, de manière autonome, leur manière de faire. C'est d'abord la société dans laquelle elles évoluent qui change. L'influence du paysage social sur la raison d'être des fondations, c'est bien sûr l'évolution des thématiques, à l'image de maladies hier centrales dans le champ philanthropique et aujourd'hui marginales (comme la tuberculose) ou de thématiques aujourd'hui au premier plan comme la lutte contre le changement climatique après des décennies où l'environnement n'a pas été traité par la philanthropie. **L'évolution des sociétés, c'est aussi celle de la place de l'État, le déploiement ou l'affaiblissement de ses mécanismes de protection sociale, l'espace qu'il accorde ou refuse l'action des acteurs associatifs et des fondations, ou encore les enjeux dont il se saisit ou qu'il délègue au tiers secteur.**



## 3.1

# Les fondations et l'État : un apprentissage mutuel

### Les fondations interviennent à plusieurs étapes de la fabrique des politiques publiques,

que ce soit en finançant des expérimentations, en les documentant, en produisant une expertise (revues de littérature, veille sur des expériences à l'international, collecte de témoignages de participants, création d'indices, de baromètres, de prix, financements d'étude), en soutenant des organismes mobilisés sur une cause, en réalisant des campagnes de communication, en produisant des rapports dans le cadre de consultations publiques, voire même en co-finançant l'action publique. Une vision assez commune dans le monde philanthropique distingue sa fonction de celle de l'État : aux fondations l'expérimentation ciblée, aux pouvoirs publics la production de politiques universelles. Néanmoins, cette frontière est souvent plus poreuse qu'il n'y paraît. Deux exemples français permettent de le montrer.

D'abord, une équipe de recherche de la chaire Santé de Sciences Po a étudié le rôle joué par la Fondation de France dans le développement des soins palliatifs en France dans les années 1980. Dans cette stratégie, la philanthropie ne finance pas seulement des projets, elle structure des secteurs, soutient la formation d'un « champ organisationnel » et pose les bases d'une action publique, comme l'expliquent Daniel Benamouzig, Henri Bergeron et Aurélie Segret (2021) :

*« Initialement, la Fondation de France (FDF) se rapproche des promoteurs des soins palliatifs, avec lesquels elle entretient des liens d'affinités tout en leur apportant une légitimité. Ensuite, la FDF facilite l'institutionnalisation des soins palliatifs en jouant un rôle de catalyseur auprès des acteurs favorables à son développement, y compris au sein de l'État. Enfin, la FDF*

*établit une médiation inter-temporelle en maintenant l'attention sur cette thématique et en se faisant le courtier de ces initiatives d'une période à l'autre. La triple référence aux notions d'affinités, de catalyse et de médiateur inter-temporel caractérise un mode d'intervention discret et indirect, qui s'est avéré efficace : il a permis la construction d'un champ organisationnel nouveau et légitime, que l'État fut bientôt en mesure de soutenir. »*

Certes, la Fondation de France est un acteur central de la philanthropie en France. Si l'on s'intéresse à une fondation de plus petite taille, la fondation Impala Avenir, créée en 2018, on observe aussi des dynamiques soulignant le caractère évolutif des relations entre pouvoirs publics et acteurs philanthropiques d'une part, l'adaptation réciproque des deux parties d'autre part. Florian DuBoys, fondateur d'Impala Avenir, a commencé sa carrière de philanthrope après avoir vendu sa société d'infrastructure numérique à un groupe américain. Dès ce moment, doté d'un capital conséquent, d'un réseau étoffé et de compétences techniques, il développe une activité philanthropique, d'abord par le biais d'un fonds de dotation puis d'une fondation créée en commun avec son épouse.

L'intention originale est d'adresser le problème des jeunes « NEET » (ni en emploi, ni en études, ni en formation). Cette population est identifiée comme la plus à risque d'exclusion sociale et d'abandon par les institutions. L'enjeu pour le fondateur est de développer une approche d'accès à l'emploi directe, via des formations courtes, délibérément présentées comme « non-qualifiantes, non-diplômantes, non-certifiantes ». L'inclusion sociale par le marché est promue par cette initiative qui

résonne comme un défi à la « société du diplôme » et s'inscrit en faux contre les logiques dominantes dans l'offre de formation. Courtes, accessibles, « packagées » avec un souci de coller aux codes visuels de la jeunesse, l'école des Plombiers du numérique se déploie à grande vitesse sur le territoire et se décline sous différentes modalités.

Même si l'idée est de créer un lien direct entre l'offre et la demande de travail, en limitant au minimum les prérequis (gestes, notions mathématiques, savoir-être) d'une entrée dans le monde professionnel, les *Plombiers du numérique* se développent dans une interaction étroite et croissante avec les pouvoirs publics. Les Missions Locales sont des prescriptrices essentielles du dispositif. Par ailleurs, loin d'être de passifs dépositaires de ressources et d'appliquer mécaniquement un schéma établi, les porteurs de projet infléchissent les orientations. Ainsi, une école de la deuxième chance cherchera à compléter la dimension collective (Duvoux, Vezinat, 2020) du dispositif initial par un suivi très individualisé qui le fasse rentrer dans les cadres de l'action publique. Cette logique de projet est d'ailleurs celle retenue par les Conseils départementaux, en charge des politiques sociales, et dont l'attrait pour le dispositif contribue à sa réorientation.

L'initiative a d'abord dû démarcher ses porteurs de projet et soutiens, avant de faire l'objet de sollicitations de la part d'acteurs institutionnels du fait de la réputation gagnée et de la pertinence de l'offre par rapport aux besoins sociaux perçus. Ainsi, les départements, en charge du Revenu de Solidarité Active (RSA) ont demandé en contrepartie d'un financement du projet de lever les barrières d'âge et de rendre accessible aux allocataires du RSA ces formations.

Ces trajectoires institutionnelles d'apprentissage réciproque entre les pouvoirs publics et une organisation philanthropique conduisent à nuancer le schéma, souvent présenté de manière idéalisée, qui va de l'expérimentation philanthropique rendue possible par la liberté d'affectation des ressources, à une appropriation par les pouvoirs publics pour « passer à l'échelle ». L'appropriation se fait dans les deux sens et l'hybridation des acteurs est pérenne. Alors qu'elle commence par questionner l'action de l'État, la fondation définit progressivement son rôle au sein du maillage d'acteurs (publics et privés) qui la conduisent. L'action de l'État s'inspire des dispositifs élaborés par des acteurs privés. **La philanthropie est susceptible de nourrir le bien public dès lors qu'elle s'en approprie les références et les logiques d'action** (Horvarth et Powell, 2016). Un cercle vertueux peut se mettre en place dans un dialogue étroit avec les acteurs de l'État social qui trouvent en retour chez les acteurs philanthropiques des ressources et des initiatives à soutenir.



## 3.2

### La philanthropie comme « contre-pouvoir » ?

**La philanthropie, jouissant de ressources et d'une forme de liberté par rapport à l'État mais aussi au marché, peut prendre en charge des causes qui peuvent être justes sans être majoritaires, voire populaires dans l'opinion publique : soutien aux populations marginalisées, lutte contre des maladies rares, etc.** Parfois, la philanthropie peut aller jusqu'à chercher à faire reconnaître et exister des comportements et des pratiques que la société ne voit pas ou ne veut pas voir, comme en matière de réchauffement climatique, comme longtemps en matière de risques liés au tabagisme et, encore de nos jours, à la consommation d'alcool.

Par exemple, en France, en comparaison avec d'autres pays, il est bien plus difficile de reconnaître l'existence des inégalités liées à l'origine. La difficulté à mettre en œuvre des politiques publiques de lutte contre les discriminations efficaces trouve une de ses racines dans les limites des mesures du phénomène disponibles. C'est ce qui a poussé Open Society Foundations (anciennement Open Society Institute, fondation créée par Georges Soros en 1993) à organiser en 2013 une enquête en conditions réelles, par l'application d'un testing, une des méthodes les mieux éprouvées pour attester « sur le fait » l'existence des discriminations (Safi, 2013), notamment en ce qui concerne les contrôles policiers.

Les conclusions de cette enquête par testing ont démontré la prégnance des pratiques de « contrôle au faciès » et une surreprésentation des membres des minorités dans les personnes contrôlées, un résultat qui est par ailleurs cohérent avec les enquêtes académiques et du Défenseur des Droits disponibles en France. Le rapport qui

en est issu est d'autant plus intéressant qu'il met l'accent sur la révélation de l'ampleur des pratiques discriminatoires, selon des termes qu'il convient de citer :

*« Le présent rapport dévoile l'impact de cette discrimination, et les conséquences qui en découlent pour les individus, pour leurs réseaux sociaux, mais aussi pour la police elle-même et pour la sécurité du public. Pour ce faire, il aborde la situation sous l'angle des témoignages et de l'histoire personnelle de ceux pour qui les contrôles policiers et les fouilles arbitraires, sur la seule base de leur apparence physique, font partie de la vie quotidienne. Ces expériences individuelles sont cependant le reflet d'une réalité bien plus large. »<sup>9</sup>*

Ce type de positionnement paraît particulièrement pertinent pour le monde philanthropique, dont **la contribution à l'intérêt général peut se penser par la complémentarité avec les formes de connaissance et d'action en vigueur.** L'indépendance conférée par la dotation en capital permet en effet de « poser des questions qui fâchent » et d'ouvrir des débats publics qui, sinon, seraient ou resteraient fermés.

<sup>9</sup> Open Society. Justice Initiative, 2013, L'égalité trahie. L'impact des contrôles au faciès, rapport : <https://www.justiceinitiative.org/publications/equality-betrayed-impact-ethnic-profiling-france/fr>

## 3.3

### Les fondations comme « ensembleurs » d'initiatives associatives

**Comprendre pleinement le rôle de la philanthropie suppose de penser les fondations comme parties-prenantes de ce que Pierre Rosanvallon appelle la démocratie d'équilibre** (2014), c'est-à-dire l'ensemble des organisations qui organisent, concrètement, une société civile qui ne peut être pensée comme une somme de particules isolées. Ces organisations souffrent en France d'un déficit de visibilité du fait de la centralité de l'État dans les représentations collectives alors qu'elles ont pourtant contribué sous diverses formes et à différentes époques à la production d'un modèle politique original.

La philanthropie a ceci de particulier qu'elle exerce son influence de manière relativement discrète. Ce fait n'est pas le produit d'une recherche délibérée d'opacité, même si la discrétion peut être visée par certains acteurs, y compris par l'anonymat du don. Cette discrétion résulte surtout des modes d'action de la philanthropie. La manière la plus adéquate de décrire sa place et son rôle est sans doute de la caractériser comme un tiers entre des donateurs et des acteurs, un tiers à qui l'on fait confiance pour attribuer des dons orientés vers des causes, sélectionner et suivre les acteurs de terrain, associatifs, qui mettent quant à eux en œuvre des actions directement auprès des personnes concernées. La philanthropie se situe à l'arrière-plan et mobilise des ressources pour permettre aux associations d'agir.

Cette vision du rôle de la philanthropie est sans doute assez réductrice. En effet, la fondation n'est pas qu'un véhicule destiné à permettre de financer. **Dotée d'une expertise propre, d'une compréhension et d'une définition des problèmes qu'elle entend traiter, la philanthropie met en cohérence des modes**

**de financement, des formes de cadrage cognitif des sujets abordés, des discussions avec les acteurs associatifs qui sont, eux, en première ligne.** C'est pourquoi la construction de coalitions, l'élaboration d'une expertise et l'étayage des acteurs du monde social forment des répertoires d'action majeurs de ce secteur. La vocation d'ensembleur, de tiers de confiance, destiné à mettre en relation, à faire converger des ressources sur des acteurs et thématiques stratégiques renouvelle l'action des fondations. Mettre ainsi en cohérence les actions associatives constitue ainsi une dimension cruciale de leur action, d'autant plus qu'elles disposent d'une palette de ressources (expertise, interconnaissance de projets conçus de manière isolée, accès à des financeurs, etc.) leur permettant d'élaborer des programmes stratégiques sur plusieurs années. Cette démarche de mise en cohérence suppose des soutiens dans la durée et l'insertion des actions associatives disparates dans un ensemble de programmes spécifiques. Notons que la démarche inverse existe aussi : des fondations soutiennent des associations en respectant leur singularité sans les faire rentrer dans des cases préconçues.

Pour prendre un exemple récent, la Fondation Caritas France, l'une des principales fondations abritantes françaises, a connu un développement quantitatif important dans les années 2010. La fondation a développé une approche « *d'ensembliser* » à la sortie de la période de la crise sanitaire en 2021, approche qu'elle déploie aujourd'hui au sujet de la transition écologique. Son délégué général, Jean-Marie Destrée, pointe la crainte d'un effet ciseau marqué par la raréfaction des ressources d'associations prometteuses et la montée des besoins :

*« Nous avons créé le programme « acteurs de résilience » à l'issue de la crise Covid. Nous finançons des acteurs, des associations depuis plusieurs années, nous connaissons leur impact, leurs actions. Nous voyons des structures prometteuses en termes de développement, en termes d'essaimage, être rendues vulnérables. »*

Un financement tripartite est monté : les fondations abritées sont invitées à soutenir le projet, la Fondation Caritas finance les structures à hauteur d'un tiers et un mécène est appelé. La fondation s'engage à soutenir les structures identifiées par un accompagnement de trois ans, des dons non-fléchés de 50 000 euros environ et du conseil stratégique pour la collecte de fonds et l'évaluation d'impact. La fonction de label de confiance de la fondation abritante est reconnue et celle-ci trouve sa place dans cette configuration.

Le constat de l'exposition des plus pauvres aux effets les plus délétères de la transition écologique conduit la fondation à se positionner sur cette question. La fondation a identifié des structures de l'insertion par l'activité économique présentes dans ce secteur et articulant les objectifs sociaux et environnementaux. Une vingtaine de fondations abritées s'engage dans la participation à un financement tripartite (abritante, abritée et mécénat). La fondation peut, à cette occasion, développer un discours sur l'écologie populaire, la sobriété subie, mais réelle des plus modestes et les ressources d'adaptation qu'elle décèle. La même dynamique se déploie autour du programme « *acteurs de transition* ».

Un certain nombre de fondations distributrices allient expertise, conseil et financement sur le temps long d'organisations répondant à des besoins sociaux de première importance. On observe alors un « *mimétisme étatique des fondations* ». Grâce à l'expertise et à la stabilité des ressources liée à l'affectation de capital, ces dernières peuvent se prévaloir de capacités d'orientation et d'étayage du secteur associatif proches de celles du secteur public.

## 3.4

### Une alternative : contribution ou disruption

Pour résumer l'apport des travaux de recherche sur les relations entre la philanthropie et l'État, plusieurs points apparaissent. Le premier, et le plus important, est l'**hybridation permanente de secteurs** qui sont souvent présentés comme étanches voire comme opposés. Une fois cette hybridation appelée, la philanthropie peut soit chercher à contribuer, par des moyens privés, à l'action publique, c'est le modèle « *contributif* ». À rebours, elle peut chercher à innover et à inventer d'autres manières d'aborder un problème et de le traiter, en étant moins prisonnière de l'urgence et/ou des routines administratives. On parle alors de modèle « *disruptif* » de la philanthropie pour reprendre les catégories forgées par Aaron Horvath et Walter Powell (2016).

**Dans le modèle contributif, la philanthropie se place en soutien, en appui et en aiguillon à la puissance publique, la renforçant par ses actions, apportant ses ressources et son concours à la mise en place de son agenda.** L'implication des fondations américaines dans la lutte contre la pauvreté mise en œuvre par les présidents démocrates J.F. Kennedy et L.B. Johnson dans les années 1960 en est emblématique. En France, la création même de la Fondation de France témoigne de cette centralité d'une articulation, perçue comme une forme de complémentarité, entre l'action de l'État et celle de la société civile.

**Dans le second cas, celui de la philanthropie disruptive, les fondations questionnent les manières de faire de l'État, en opposant une légitimité d'expertise et une conviction d'avoir de meilleures réponses aux problèmes qu'affronte la puissance publique.**

Cela en privilégiant l'allocation des ressources par le marché plutôt que par l'administration publique et la correction des imperfections

de celui-ci sont souvent adoptées, dans une perspective de promotion d'égalité des chances. Comme nous allons le voir avec l'aide alimentaire, sujet emblématique des causes soutenues par la philanthropie en France, mais aussi des différences d'approches et des relations complexes avec l'État, la « *disruption* » peut se faire au nom de la participation des plus précaires à la construction d'une action publique qui les concerne.

**En réalité, ces orientations coexistent souvent.** Dans le domaine de l'aide alimentaire en France, le sociologue Rémi Guillem distingue une « *philanthropie contributive des donateurs* » et une « *philanthropie disruptive de fondations* » (Guillem, à paraître). À l'issue d'une analyse des acteurs de l'aide alimentaire, il souligne que, d'un côté, la philanthropie contributive des donateurs renvoie à un modèle de financement fondé sur la mobilisation d'un grand nombre de petits donateurs, nécessitant une ingénierie de campagnes de levée de fonds (événements caritatifs, collecteurs salariés etc.). Celle-ci est ainsi en phase avec les modèles étatiques de distribution. D'un autre côté, la philanthropie disruptive des fondations s'établit sur la mobilisation d'un plus petit nombre de donateurs (en partie les personnes ayant créé des fondations) et d'une expertise interne aux organisations philanthropiques chargées de redistribuer ces fonds. Celle-ci vise à inventer des systèmes alternatifs.

La lutte contre la précarité alimentaire est historiquement la forme la plus développée d'intervention philanthropique en matière d'alimentation, une intervention contributive dans le sens où elle participe à un objectif d'intérêt général clairement identifié et défini par l'État, « dirigeant des ressources financières et de l'attention médiatique vers des besoins sociaux non pris en charge » (Horvath, Powell, 2016, trad. R. Guillem). Si les formes concrètes d'intervention philanthropique du XX<sup>e</sup> siècle persistent (soupes populaires, colis alimentaires), les acteurs eux, ont profondément changé au cours des années 1980, la lutte contre la précarité alimentaire s'institutionnalisant et changeant de modèle économique grâce à des déductions fiscales importantes.

La philanthropie disruptive des fondations se distingue car elle investit des nouveaux champs du social en « tentant de redessiner de nouvelles valeurs civiques à l'image des intérêts du fondateur ou de la fondatrice, notamment en influençant l'opinion publique ou la construction de la demande » (*idem*). Ces fondations articulent leur action autour de stratégies, régulièrement actualisées par leurs équipes, très informées par la recherche académique, et privilégient l'accompagnement d'organisations à but social (lucratives ou non-lucratives) dans le développement de systèmes alimentaires locaux, ou systèmes alimentaires alternatifs. Les orientations stratégiques de ces deux ensembles d'acteurs peuvent être très différentes, voire en contradiction.

Pour reprendre l'exemple de la Fondation Daniel et Nina Carasso, elle intervient dans la promotion de la démocratie alimentaire en s'appuyant de manière stratégique sur les travaux de la juriste Magali Ramel, qui pointe le caractère inadapté de l'aide alimentaire au regard du critère de la participation des plus modestes pour définir l'alimentation qui leur convient. En entretien, une représentante de la fondation exprime la stratégie poursuivie de la manière suivante :

*« La fondation poursuit l'objectif stratégique de promouvoir la démocratie alimentaire au sein du secteur non-lucratif, mais aussi auprès des pouvoirs publics au sein desquels cette approche est encore considérée comme secondaire. Notre agenda est de porter une réforme structurelle de l'aide alimentaire telle qu'elle est actuellement conçue, dans une approche essentiellement distributive, pour qu'elle intègre la question de la dignité, rendue aux bénéficiaires par la participation. »*

Le processus décrit implique un partenariat au long cours avec la puissance publique, la mobilisation d'une expertise susceptible de légitimer la place de la fondation dans les comités des parties prenantes mis sur pied par l'État et l'élaboration de stratégies d'alliance avec des acteurs susceptibles de mobiliser des leviers législatifs ou réglementaires allant dans le sens souhaité. Ce répertoire d'actions tient à la question de la légitimité et illustre la manière dont les fondations cherchent à construire et surtout à faire reconnaître la leur dans des arènes où se définissent les politiques publiques. **Il est donc essentiel de ne pas considérer les relations entre philanthropie et pouvoirs publics comme figées mais bien comme une relation évolutive où chacune des parties interagit avec l'autre. Ces analyses permettent de saisir à quel point philanthropie et pouvoirs publics sont, dans les faits, imbriqués.** Ceci ne rend la réflexion sur les conditions de possibilité d'une contribution de la philanthropie à la démocratie que plus décisive. Et cela commence par l'examen des modes de démocratisation du capital philanthropique.

## 4

# Quelles voies de démocratisation pour les fondations ?

**Dans le débat public et dans la recherche, la question de la relation entre philanthropie et démocratie se pose essentiellement dans les termes évoqués dans les deux parties précédentes : d'une part le lien entre philanthropie et inégalités, de l'autre la relation entre la philanthropie et l'État. Pourtant, ce ne sont pas les seules, ni peut-être les voies les plus directes par lesquelles le secteur peut se saisir de la question de la légitimité démocratique pour les fondations. En effet, envisager la démocratisation des fondations exige de saisir la manière dont elles sont financées, organisées et dont est menée l'action philanthropique. Plusieurs chantiers constituent des leviers de transformation puissants et une contribution potentiellement significative à l'expérimentation démocratique. Le premier chantier de démocratisation de la philanthropie concerne la promotion d'une philanthropie plus "populaire", enrôlant de nombreux petits donateurs, pour contrebalancer une philanthropie de grands donateurs. Le second chantier renvoie à l'ensemble des stratégies de démocratisation de la prise de décision dans les fondations. Le troisième, enfin, est celui de la mise en cohérence entre les causes et les manières de les traiter. Cette partie explorera ces différents chantiers.**

De manière transversale, ces questionnements « internes » nous reconduisent à la question centrale de la relation entre philanthropie et démocratie, que nous abordons de deux manières. La première est la question de l'action philanthropique : **est-ce que la démocratisation de la philanthropie peut passer par l'augmentation du nombre de ceux qui la pratiquent ou plutôt par une autre conception du pouvoir au sein et par les fondations ? La deuxième est la formalisation du rôle de ce secteur dans une « contre-démocratie » où des formes organisées et reconnues d'organisation de la société civile enrichissent la démocratie représentative.**

## 4.1

### Augmenter le nombre de dons ou partager le pouvoir de décision

Olivier Zunz, historien spécialiste de la philanthropie aux États-Unis, défend l'idée que la philanthropie est nourrie à la fois par « une philanthropie des élites », constituée de grands dons, et par une « *philanthropie de masse* », faites de petits dons. Pour lui, cette coexistence et l'articulation entre les deux sont la clef de voûte de la légitimité de la philanthropie (Zunz, 2012). Comme nous l'avons vu dans la seconde partie, la hausse des inégalités de revenu, et surtout de capital, débouchent au XXI<sup>e</sup> siècle sur une concentration toujours plus grande des dons, du côté de la philanthropie des « élites ».

Alors que cette philanthropie est critiquée pour exercer une forme de capture démocratique au profit des populations plus riches, de nombreuses propositions, dont celle de l'économiste Julia Cagé (2018) en France, visent à remplacer des déductions fiscales par des bons disponibles à l'ensemble des foyers pour que ceux-ci puissent les allouer aux associations de leur choix. Cela assurerait une démocratisation de la capacité contributive. Celle-ci présente ainsi sa proposition de réforme du financement de la vie associative et des partis politiques. L'argument porte sur

la philanthropie dont le financement public repose sur des déductions fiscales accessibles aux ménages imposés sur le revenu (moitié des ménages environ en France) ou le patrimoine (part minoritaire des ménages).

Dans son livre sur les relations entre philanthropie et démocratie, la philosophe Emma Saunders-Hastings (2022) critique cette option. Elle affiche en effet son scepticisme quant au fait que la diffusion ou massification de l'assiette des donateurs et donatrices limite les effets de domination inhérents à la relation philanthropique. Pour elle, la philanthropie s'apparente plus à une forme d'influence politique qu'à une participation de masse. En effet, la masse des donateurs n'exerce pas de contrôle sur ses dons et les organisations elles-mêmes peuvent exercer un pouvoir problématique. Participer plus ne signifie pas que la participation véhicule une forme d'égalité. Les formes de volontariat associatif par exemple ne préjugent en rien un échange, ni une contribution substantielle à la démocratie (Eliasoph, 2009) ; *a contrario*, des formes anciennes de don anonyme (comme la boîte de recueil des dons mise en place par les

communautés juives à Pâques, telle que l'évoque Elie Weisel) peuvent être vectrices de relations qui ne diminuent pas le statut social et moral des bénéficiaires et s'avèrent ainsi plus conformes à l'idéal démocratique de relations égalitaires. L'exemple de la boîte de recueil de dons a pour mérite de souligner que l'élargissement du nombre de donateurs ne réduit pas, mécaniquement, les tensions entre philanthropie et démocratie. En cohérence avec cette critique de la démocratisation par le nombre, Saunders-Hastings propose de renforcer les mécanismes de contrôle sur les choix des donateurs, en permettant par exemple d'élargir la « doctrine du cy-près » qui permet d'adapter l'usage des dons reçus et ainsi attribuer une marge de manœuvre aux équipes des fondations sur l'argent qu'elles distribuent.

Démocratisation par le nombre d'un côté, démocratisation par le contrôle collectif sur le don de l'autre. Une troisième option apparaît, celle du choix du leadership. Dans son dernier ouvrage, la sociologue canadienne Michèle Lamont préconise de soutenir la contribution décisive de la philanthropie à des « chaînes de reconnaissance » institutionnalisées, associant activistes, créateurs

culturels, philanthropie et pouvoirs publics. En effet, selon elle, **la philanthropie a le pouvoir de changer les « récits » que la société procure en promouvant une forme d'inclusion**. Elle soutient que les changements de leadership dans le secteur philanthropique rendent possible la mise en place de telles « chaînes de reconnaissance », maillages collectifs d'acteurs destinés à promouvoir le changement social (2023). Par exemple, l'arrivée à la direction de la prestigieuse Fondation Ford de Darren Walker, noir et homosexuel, a, selon elle, contribué à un changement de narratif et à la promotion de l'inclusion au sein des élites de la côte Est nord-américaine. Incontestablement, l'incarnation et la promotion de récits transformateurs constitue une voie de contribution. Celle-ci est non exclusive mais plutôt complémentaire à d'autres leviers, dont ceux liés au second chantier de la démocratisation : la construction de relations plus égalitaires entre les fondations et les groupes qu'elles financent.



## 4.2

### Stratégies d'horizontalisation des relations entre financeur et financé

**Comment rendre la « décision philanthropique » plus démocratique ?** On entend par là le processus d'attribution des dons par les fondations. Au-delà de la technicité du processus (avoir des critères clairs et transparents, un appel à projets largement diffusé, des délais réalistes, etc.), ce questionnement interroge la relation entre l'organisme financeur (la fondation) et les organismes financés (souvent des associations). Cette relation se constitue fréquemment autour de l'entrelacement entre rapports de collaboration et rapports de pouvoir. Pour Ostrander, Silver et McCarthy (2005), **quatre modalités sont possibles afin de rendre le rapport de collaboration plus puissant que le rapport de pouvoir**. Leur schématisation opère selon un continuum : la première modalité est celle qui corrige le plus légèrement la dissymétrie de pouvoir entre donateur et donataire, la quatrième est celle qui le fait le plus fortement.

- Premièrement, **le dialogue** : les groupes financés sont hors des structures décisionnelles mais ils sont enrôlés dans un dialogue, soutenu institutionnellement, continu et constructif, avec la fondation.
- Deuxièmement, **la représentation**, à travers l'action de porte-voix du personnel salarié de la fondation : dans ce scénario, le personnel des fondations qui opère comme responsables des programmes par exemple, ont un parcours militant ou académique préalable, ou des engagements en parallèle de leur travail, qui leur permettent de partager les valeurs des groupes soutenus. Ils vivent leur travail au sein de la fondation comme une manière de contribuer à ces causes et sont donc soucieux de faire entendre au sein de leur organisation les voix des organisations soutenues.
- Troisièmement, **la collaboration** : celle-ci fait entrer non seulement le message mais plus directement la voix des organismes soutenus dans la fondation. Dans ce scénario, on trouve par exemple des comités d'allocation des

dons au sein des fondations constitués à la fois de donateurs (ou de leurs représentants), de professionnels de la fondation mais aussi de donataires (ou des groupes qui les représentent). Au-delà d'une simple juxtaposition des points de vue et des intérêts, le but est de construire en chemin une identité collective commune, afin de surmonter les clivages préexistants (sociaux, économiques, ethniques, etc).

- La quatrième modalité est celle de **la prise de décision par les donataires** : dans ce schéma, les comités d'allocation des fonds sont constitués uniquement de militants associatifs et de mouvements sociaux enracinés dans les communautés en difficulté, voire de personnes vivant directement les problématiques liées à la mission de la fondation (par exemple, des personnes en situation de pauvreté). Cette dernière modalité organisationnelle re-équilibre le pouvoir du donateur sur le donataire, en plaçant le second au cœur du processus décisionnel.

L'ensemble de ces processus, formalisés il y a une vingtaine d'années, trouve une résonance dans la thématique actuelle de la « **philanthropie basée sur la confiance** » ou *trust-based philanthropy*. De plus en plus en vogue parmi les fondations nord-américaines et européennes, cette approche philanthropique vise à rééquilibrer les rapports de pouvoir, non seulement vis-à-vis des décisions d'allocations des fonds, mais aussi plus globalement dans la manière dont la fondation se positionne vis-à-vis d'autres partenaires dans des actions collectives. Ceci recoupe une préoccupation de nombreuses fondations sur **la mise en cohérence entre les modalités d'action déployées et les buts de la philanthropie**. L'exemple ci-dessous d'une action collective de fondations au Québec menée depuis une dizaine d'années permet d'illustrer ce troisième chantier de la démocratisation de la philanthropie.

## 4.3

### Le laboratoire québécois : les engagements du collectif des fondations contre les inégalités

Au printemps 2015, une dizaine de fondations québécoises unissent leur voix pour interpeller le gouvernement à travers une tribune publique, sur les conséquences inégalitaires de ses mesures de rigueur budgétaire. C'est un geste inédit à plus d'un titre. D'une part, jusqu'ici, les fondations au Québec mènent leur action chacune de leur côté, il est très rare qu'elles mènent des actions ensemble. Ensuite, c'est le répertoire d'action qui étonne, avec une lettre publique adressée au gouvernement et diffusée dans les médias. Si les grandes fondations ont des relations avec le gouvernement, c'est généralement dans une relation de consultation, voire de négociation dans le cas de co-financement. Enfin, si les fondations traitent très fréquemment de l'enjeu de la pauvreté, jusqu'en 2015 il est beaucoup plus rare qu'elles utilisent un cadrage en termes d'inégalités.

Dans les années suivantes, le « Collectif des fondations contre les inégalités » se structure, s'agrandit, devient un lieu de réflexion et d'échange des fondations québécoises sur les différentes mesures de lutte contre les inégalités, y compris en étudiant le cadre fiscal dont elles bénéficient et qui reproduit aussi certaines inégalités. Il affirme également, à travers ses publications et des événements organisés sur la lutte contre les inégalités, le rôle premier des politiques publiques redistributives pour réduire les inégalités, la philanthropie ne jouant qu'un rôle second et distinct vis-à-vis de l'intervention publique.

Soulignons que parmi les fondations à l'origine du collectif, on retrouve aussi bien la Fondation Béati, plus proche d'une philanthropie de changement social, proche des mouvements sociaux et donnant une place majoritaire aux groupes financés dans son comité d'allocation des dons, que la Fondation Lucie et André Chagnon, alors en pleine négociation avec le gouvernement pour l'éventuelle reconduction des partenariats public-philanthropie<sup>10</sup>. Parmi les autres fondations, on retrouve la plus ancienne fondation privée du Canada (la Fondation McConnell) comme des fondations publiques<sup>11</sup> telles les Centraide (la branche québécoise du réseau *United Way*)<sup>12</sup>. En somme, on trouve dans ce collectif une diversité de voix philanthropiques, dans ses formes organisationnelles comme dans ses focus thématiques. Elles arrivent néanmoins à s'entendre sur des principes communs face à la lutte contre les inégalités et à parler d'une seule voix, avec un porte-parole.

<sup>10</sup> Ils ne seront finalement pas reconduits. Deux facteurs ont pesé : des critiques du monde associatif sur la légitimité et les modalités de mise en œuvre de ces partenariats mais aussi des insatisfactions de la fondation sur la collaboration avec les différents ministères. Cf. Lefèvre, Berthiaume 2017.

<sup>11</sup> L'autorité fiscale, qui régule la philanthropie au Canada, distingue deux types de fondations. La fondation publique a un conseil d'administration regroupant des personnes sans lien d'intérêt et elle mobilise des fonds provenant majoritairement d'une diversité d'origine, à l'image d'une fondation d'un hôpital ou d'un musée, menant chaque année des collectes de fonds. La fondation privée a un conseil d'administration constitué de personnes ayant des liens et elle fonctionne majoritairement grâce à un don provenant d'une source principale, à l'image d'une fondation familiale ou d'une fondation d'entreprise.

<sup>12</sup> Au Canada, le réseau *United Way* fédère près de 70 fondations publiques, organisées au niveau d'un territoire sur le mode d'un fonds de bienfaisance (*Community Chest*), collectant des fonds des particuliers mais aussi des entreprises afin de les redistribuer à des associations œuvrant auprès de la communauté locale.

Ainsi, le collectif acquiert progressivement une voix distincte, engage une personne salariée et dépose au ministère des Finances du Québec, en janvier 2020, dans le cadre de consultations gouvernementales, un mémoire pour appuyer la demande des représentants du secteur associatif pour une hausse substantielle de leur financement. Il souligne à cette occasion non seulement la valeur du travail des réseaux associatifs mais aussi l'importance de garantir leur autonomie, à titre de bailleur de fonds.

En 2021, le collectif produit un document d'engagement, signé par ses membres (désormais une quinzaine). Il contient deux « règles de base » :<sup>13</sup> **« affirmer un rôle distinct et complémentaire de la philanthropie à celui d'autres acteurs, dont l'État » et « rendre compte de son action auprès du public et faire preuve d'un engagement continu à en améliorer l'impact et la cohérence ».** Des mesures sont proposées pour entamer la démarche puis l'approfondir avec un outil de développement interne permettant à chaque fondation d'aller à son rythme. Pour ce qui est de la seconde règle, un premier pas pour les fondations est de fournir les informations essentielles sur la mission, les activités et mode d'allocation des dons. Un pas supplémentaire requiert de « restituer à la communauté » les apprentissages réalisés grâce aux différents projets soutenus.

Ensuite, trois **« principes de cohérence »** sont édictés. **Le premier principe touche aux financements octroyés par la fondation : « veiller à ce que la mission, les valeurs et les priorités de soutien de nos fondations soient en cohérence avec une orientation redistributive ».** Un premier pas est de s'assurer que les dons appuient les personnes et groupes les plus vulnérables. Aller plus loin peut s'incarner dans la mobilisation du pouvoir d'influence de la fondation pour appuyer publiquement les actions des groupes qui luttent contre les inégalités produites par certains fonctionnements sociaux ou du marché.

**Le second principe a trait au positionnement et au fonctionnement général de la fondation : « adopter des pratiques visant à distribuer le pouvoir dont nous disposons en tant que fondations et de mieux le mettre au service des groupes et des communautés que nous cherchons à soutenir, et en particulier ceux qui mènent des efforts pour transformer les conditions qui les excluent et les marginalisent ».** Ceci s'incarne dans plusieurs actions. Un premier pas est par exemple d'offrir un financement de base pluriannuel aux associations, sans en flécher l'affectation. En allant plus loin, il peut s'agir de travailler avec les autres bailleurs de l'association afin de ne pas multiplier les redditions de compte et d'amoinrir les fréquents tiraillements que subissent les organismes soutenus, entre les demandes des différents organismes. Ce peut aussi être, dans un premier temps, de fournir des ressources aux mobilisations citoyennes qui veulent donner plus d'accès au pouvoir politique aux groupes les plus vulnérables. Un second pas est d'assumer un rôle de plaidoyer politique pour des mesures publiques plus fortes de lutte contre les inégalités, dans la limite permise par le droit.<sup>14</sup>

**Le troisième principe est lié à la gestion du capital financier de la fondation, « investissements : soutenir des pratiques qui réduisent ou qui atténuent les inégalités, et désinvestir des pratiques qui les accroissent ».**

Ce principe rejoint les réflexions sur ce qui a longtemps été une disjonction structurelle de la philanthropie : d'un côté le placement sur les marchés financiers d'un capital pour en maximiser les rendements, de l'autre la distribution de subventions grâce à ce capital placé. À l'inverse, ce troisième principe appelle à une mise en cohérence entre la mission de la fondation et le placement du capital. Une première mesure implique d'avoir une politique d'investissement socialement responsable. Une mesure intermédiaire est l'activisme actionnarial, à savoir se servir de ses actions pour influencer le comportement des entreprises. Une action plus ambitieuse encore est d'utiliser le capital non pas en le plaçant sur les marchés financiers mais en l'investissant directement pour renforcer la capacité d'action des organismes soutenus, par exemple, sous forme de prêt solidaire pour permettre à des associations d'acquérir un bâtiment.

Soulignons que cet engagement collectif des fondations a depuis donné lieu à des utilisations assez hétérogènes : elle est devenue une grille d'auto-évaluation interne annuelle pour une fondation mais pour d'autres c'est un horizon encore peu contraignant.

<sup>13</sup> Nous utilisons dans cette partie des guillemets lorsque nous reprenons les termes du Collectif.

<sup>14</sup> En France, il est possible pour une organisation à but non lucratif de faire du plaidoyer s'il ne représente pas la partie principale des activités. C'est aujourd'hui le cas aussi au Canada, où la distinction, sur la base de la *common law*, entre « fins de bienfaisance » et « fins politiques » (promouvoir les intérêts d'un parti, défendre ou contester une loi) a néanmoins été l'objet de vifs débats depuis vingt ans.

# Conclusion : la philanthropie comme capital en commun

Dans cette contribution, nous avons abordé les enjeux des relations entre la philanthropie et la démocratie à travers quatre thèmes : l'histoire longue et mouvementée de la philanthropie aux États-Unis et ce qu'elle nous apprend sur le phénomène plus largement, les réponses que la philanthropie apporte aux crises multiples du monde contemporain, la pluralité des relations entre philanthropie, société civile et pouvoirs publics, et enfin les voies de démocratisation des organisations philanthropiques elles-mêmes.

Comme nous l'avons vu au cours de l'étude, plusieurs tensions caractérisent le lien entre philanthropie et démocratie dans le contexte actuel. En premier lieu, l'accumulation des actifs rendant possible la philanthropie est mise en question du point de vue des inégalités sociales héritées ou reproduites, ainsi que des inégalités de traitement. Deuxièmement, l'urgence écologique interpelle la philanthropie, et ce à deux niveaux. Tout d'abord, parce que les actifs accumulés dans une société industrielle et extractiviste ont causé des dettes environnementales aujourd'hui massives affectant au niveau mondial les populations les plus démunies. Ensuite, l'urgence écologique rend caduque le modèle pérenne de certaines fondations. En effet, celles-ci sont créées pour durer sur le long terme en ne dépensant qu'une petite partie de l'actif et en plaçant le reste sur les marchés financiers. Or dans le contexte actuel, les échéances décisives ne cessent de se rapprocher pour nos sociétés et la

planète. **Ces défis du XXI<sup>e</sup> siècle, en même temps qu'ils avivent ces tensions, rendent la contribution des fondations encore plus nécessaire.**

**Les modalités d'action des fondations, leur grande autonomie, leur réactivité, leur capacité à soutenir des innovations technologiques et sociales sont des atouts cruciaux pour contribuer à la transition socio-écologique.** Tous les secteurs d'activités (alimentation, logement, mobilité, travail, santé, culture, etc.) nécessitent des transformations profondes mais celles-ci doivent aussi s'articuler à des réflexions transversales. Les fondations ont un positionnement qui peut à la fois produire une expertise sur un enjeu précis mais elles peuvent aussi contribuer aux transformations intersectorielles, aujourd'hui cruciales dans une perspective de transition. La temporalité de leur action, qui peut jouer de l'investissement massif de court terme comme d'un engagement de moyen terme (5-10 ans) leur permet de soutenir autant l'émergence d'innovations que leur diffusion et leur mise à l'échelle. Enfin l'autonomie et l'expertise accumulée des fondations peuvent leur permettre de produire des innovations de rupture face à des systèmes économiques et sociaux à la fois non durables, inégalitaires ou injustes.

Pour apporter cette contribution nécessaire tout en faisant face aux tensions indiquées, il semble important que la philanthropie puisse contribuer à renforcer sa légitimité démocratique. Comment ? **En produisant une puissante et nécessaire démocratisation de sa propre pratique, à travers différents axes : la participation, l'évaluation et la mise en délibération des effets des actions, la conception de la philanthropie comme capital commun.**

## UNE APPROCHE PARTICIPATIVE

« *Ce qui se fait pour nous sans nous se fait contre nous.* » Cette citation de Nelson Mandela souligne un des écueils qu'il convient d'éviter : celui d'une invisibilisation des publics concernés par l'action philanthropique. Il est important de produire des modalités d'action les mettant au centre, non seulement lors de la mise en œuvre mais aussi en amont, dès la réflexion stratégique. La production de l'expertise est alors conçue comme un processus de capacitation (*"empowerment"*) des groupes concernés devenant un apport essentiel de l'action philanthropique, surtout lorsqu'elle touche des populations vulnérables. **Cette approche participative fait apparaître le besoin d'un travail en collectif entre les différentes parties prenantes, incluant les donateurs.**

## UNE ÉVALUATION PARTAGÉE

L'évaluation des projets financés (que ce soit pour obtenir un financement, en mesurer l'impact ou comme reddition de compte) est aujourd'hui un enjeu qui cristallise nombre de tensions au sein du monde philanthropique (Pole, 2022). Elle est souvent vécue par les associations et acteurs financés comme une forme de contrôle tatillon, chronophage et généralement assez vain puisque les rapports et données produits ne sont souvent pas réutilisés par la suite. Ces modalités, souvent importées, par la médiation de cabinets de conseil, du secteur privé, s'avèrent par ailleurs inadaptées aux enjeux des organisations dédiées à la mise en œuvre de l'intérêt

général. Elle peut toutefois permettre d'allier légitimité et efficacité. **En effet, l'évaluation peut être une occasion de démocratisation interne et de participation par une co-construction de cette évaluation avec les acteurs de terrain.** Par ailleurs, le partage des résultats de l'évaluation participe à la production rigoureuse d'une connaissance sur la société et constitue un élément décisif de la contribution de la philanthropie au débat public et au cadrage de problèmes sociaux.

## D'UN CAPITAL PHILANTHROPIQUE À UN CAPITAL EN COMMUN

**Le capital philanthropique peut être conçu non plus comme un capital patrimonial privé mais comme un capital en commun.** D'abord par son origine : il est lié à l'action et au succès d'un individu, d'une famille, d'une entreprise mais aussi de travailleurs, de territoires, de subventions publiques. Ensuite par son agencement : la fondation et les dons sont soutenus par des avantages fiscaux qui engagent l'ensemble de la collectivité. Enfin par sa finalité, l'intérêt général. Tirer toutes les implications de cette reconversion du capital nécessite de repenser l'usage fait des dons mais aussi le placement du capital des fondations, pour accroître leur efficacité et leur légitimité.

C'est en assumant ces multiples rôles en tant que partie prenante d'une action collective plus large, collaborative, aux côtés des autres composantes de la société civile, **que les fondations peuvent inscrire une action résolument transformatrice et démocratique.** Certes, il s'agit de conditions exigeantes mais elles nous semblent aujourd'hui incontournables pour des fondations qui souhaitent atteindre un idéal de légitimité démocratique, d'efficacité et de pertinence dans un XXI<sup>e</sup> siècle aux défis incandescents.



# Bibliographie

**Anheier, H., Daly, S., 2006,** *The Politics of Foundations. A Comparative Analysis*, London, Routledge.

**Benamouzig, D., Bergeron, D., Segret, A., (2021),** « La Fondation de France et les soins palliatifs : une action publique *under cover* », *Gouvernement et action publique*, 3, Vol.10, p.95-117.

**Bishop, M., Green, M., 2008,** *Philanthrocapitalism : How the Rich Can Save the World*, Bloomsbury Press.

**Bréjon de Lavergnée, M., 2017,** « Une politique sans État ? Charité catholique et régulation de la pauvreté à Paris au XIXe siècle », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 4, n°109, p.9-31.

**Cagé, J., 2018,** *Le prix de la démocratie*, Paris, Fayard.

**Déplade, M.O., Depecker, T. Larchet, N., 2018,** « La philanthropie comme investissement. Contribution à l'étude des stratégies de reproduction et de légitimation des élites économiques », *Politix*, 1, n°121.

**Duvoux, N., 2023,** *L'avenir confisqué. Inégalités de temps vécu, classes sociales et patrimoine*, Paris, Puf.

**Duvoux, N., Vezinat, N., 2020,** *Les plombiers du numérique. Un cas d'école*, Impala Avenir Développement, PSSP.

**Eliasoph, N., 2009,** *Avoiding Politics : How Americans Produce Apathy in Everyday Life*, Cambridge University Press.

**Esping-Andersen, G., 1990,** *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Princeton, Princeton University Press.

**Guillem, R., 2023,** « Philanthropies de l'alimentation en France : état des lieux français, paradigmes internationaux, actions concrètes », *Working Paper*, PSSP.

**Hall P., Soskice D., 2001,** *Varieties of Capitalism: The Institutional Foundations of Comparative Advantage*. Oxford University Press.

**Hammack, D. Anheier, H.K., 2010,** *American Foundations: Roles and Contributions*, Brookings Institution

**Horvath, A., Powell W.P., 2016,** Contributory or Disruptive : Do New Forms of Philanthropy Erode Democracy ?, in Rob Reich, Chiara Cordelli and Lucy Bernholz, *Philanthropy in Democratic Societies. History, Institutions, Values*, Chicago, University of Chicago Press.

**Insee, 2021,** *Revenus et patrimoine des ménages*, Insee Références.

**Lamont, M., 2023,** *Seeing Others : How Recognition Works and How it Can Heal a Divided World*, Simon & Schuster.

**Lefèvre, S., Monier, A., 2021,** *Philanthropes en démocratie*, Paris, Puf/La vie des idées.fr

**Lefèvre, S., 2018,** « Les héritiers rebelles. La philanthropie comme "suicide de classe" », *Politix*, 1, n° 121, p. 55-78.

**Lefèvre, S., Berthiaume A., 2017,** « Les partenariats entre secteur public et fondations philanthropiques au Québec : genèse, contestation et épilogue d'une réforme de l'action publique », *Revue française d'administration publique*, vol. 163, 3, p. 491-506.

**McGoey, L., 2012,** « Philanthrocapitalism and its Critics », *Poetics*, Vol.40, 2, April, p. 185-199.

**Mitsushima, N., 2014,** *Élites reconnues d'utilité publique : philanthropie réformatrice et revendications capacitaires autour de la réforme pénale (1815-1841)*, thèse pour le doctorat de science politique, Université Paris 1.

**Ostrander, S.A., Silver, I., & McCarthy, D., 2005.** "Mobilizing money strategically : Opportunities for grantees to be active agents in social movement philanthropy". In D. Faber & D. McCarthy (Eds.), *Foundations for social change*, Lanham, MD: Rowman and Littlefield, p. 271-289.

**Ostrom, E., 2010,** *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck éditions.

**Pole, N., 2022,** "Measuring and accounting for 'success' in the charitable and non-profit sector", *The Philanthropist*, <https://thephilanthropist.ca/2022/07/measuring-and-accounting-for-success-in-the-charitable-and-non-profit-sector/>

**Reich, R., 2018,** *Just Giving : Why Philanthropy is Failing Democracy and How it Can Do Better*, Princeton, Princeton University Press.

**Rosanvallon, P., 1992,** *Le sacre du citoyen. Histoire intellectuelle du suffrage universel en France*, Paris, Seuil.

**Rosanvallon, P., 2014,** *Le modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme*, Paris, Seuil.

**Roziar, S., 2018,** « Le mécénat culturel d'entreprise dans la France des années 1980-1990 : une affaire d'État », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 4, n°109, p. 80-99.

**Safi, M., 2013,** *Les inégalités ethnoraciales*, Paris, La Découverte, « Repères ».

**Saunders-Hastings E., 2022,** *Private Virtues, Public Vices. Philanthropy and Democratic Equality*, The University of Chicago Press, Chicago & London.

**Sellen, C., 2019,** « Is philanthropy a way for the wealthy to convert wealth into happiness ? Preliminary exploration in France », in Gaël Brulé, Christian Suter (dir.), *Wealth(s) and Subjective Well Being*, New York, Springer, p. 247-278.

**Topalov, C., 1999,** *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, éditions de l'EHESS.

**Tournès, L., 2007,** « La fondation Rockefeller et la naissance de l'universalisme philanthropique américain », *Critique internationale*, vol.35/2, p. 173-197.

**Zunz, O., 2012.** *La philanthropie en Amérique. Argent privé, affaires d'État*. Paris, Fayard.



# Annexe

## cadre juridique de la philanthropie en France aujourd'hui

En France, il existe huit statuts juridiques de fondations répartis en quatre statuts juridiques généralistes et quatre statuts juridiques spécialisés regroupés ici sous le nom de fondations "scientifiques" :

### Fondation reconnue d'utilité publique (FRUP)

*Statut créé en 1987*

**Création :**

Une ou plusieurs personnes physiques et/ou morales. Décret du Premier ministre après l'avis du Conseil d'Etat.

**Dotations initiales :**

1,5 millions d'euros.

**Objet :**

Tout objet.

**Gouvernance :**

Conseil d'administration ou conseil de surveillance (avec un directoire) composé de trois collèges obligatoires : un pour les fondateurs, un pour les personnalités qualifiées et un pour les membres de droit avec des représentants du gouvernement.

**Spécificités :**

Avantages fiscaux (IR, IFI et IS) patrimoniaux liés au mécénat. Peut recevoir des fonds publics.

### Fondation abritée (FA)

**Création :**

Une ou plusieurs personnes physiques et/ou morales. Sous l'égide d'une fondation abritante (FRUP, FCS ou FP).

**Dotations initiales :**

Définie par la fondation abritante.

**Objet :**

En lien avec l'objet de la fondation abritante.

**Gouvernance :**

Conseil ou comité composé du ou des fondateurs et présence de la fondation abritante.

**Spécificités :**

Avantages fiscaux (IR, IFI et IS) et patrimoniaux liés au mécénat. Peut recevoir des fonds publics.

### Fonds de dotation (FDD)

*Statut créé en 2008*

**Création :**

Une ou plusieurs personnes physiques et ou morales. Déclaration en préfecture.

**Dotations initiales :**

15 000 euros.

**Objet :**

Tout objet.

**Gouvernance :**

Conseil d'administration d'au moins 3 membres.

**Spécificités :**

Avantages fiscaux (IR et IS uniquement) et patrimoniaux. Ne peut pas recevoir des fonds publics

### Fondation d'entreprise (FE)

*Statut créé en 1990*

**Création :**

Une ou plusieurs entreprises. Déclaration en préfecture.

**Dotations initiales :**

Pas de dotation mais au moins 150 000 euros de flux par quinquennat.

**Objet :**

Tout objet.

**Gouvernance :**

Conseil d'administration composé du ou des fondateurs et des représentants du personnel des entreprises fondatrices et des personnalités qualifiées.

**Spécificités :**

Avantages fiscaux (IR et IS uniquement) puisqu'elle ne peut solliciter que la générosité de ses fondateurs ou des salariés de l'entreprise). Peut recevoir des fonds publics.

### Fondations « scientifiques »

*Statuts créés en 2006 (FCS), 2007 (FU et FP) et 2009 (FH)*

**Fondation de coopération scientifique (FCS) :**

Créée par un ou plusieurs établissements publics de recherche ou d'enseignement supérieur, elle finance des projets de recherche scientifique.

**Fondation universitaire (FU) :**

Créée par un ou plusieurs établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ou à caractère scientifique et technologique, elle finance des projets de l'établissement fondateur.

**Fondation partenariale (FP) :**

Créée sous l'égide d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, ses activités doivent être conformes aux missions du service public de l'enseignement supérieur.

**Fondation hospitalière (FH) :**

Créée par un ou plusieurs établissements publics de santé, elle soutient des actions de recherche médicale.

# Annexe

## Chiffres clés de la philanthropie en France

Depuis le début des années 2000, le nombre de fondations et fonds de dotation a connu une croissance continue pour atteindre plus de 5300 organisations en 2022, soit **cinq fois plus qu'il y a vingt ans**. En 2021, ces fonds et fondations détiennent 40,44 milliards d'euros d'actifs et les dépenses engagées se sont élevées à 14,72 milliards d'euros. Cette somme a permis de mettre en place et de soutenir divers projets d'intérêt général, principalement dans le domaine de **l'action sociale** (40% des dépenses en 2021), de **la santé et de la recherche médicale** (33% des dépenses).

### 5 300

fondations et fonds  
de dotation en 2022

### x5

sur les vingt dernières  
années

### 40,5 MDS €

d'actifs sont détenus  
par les fondations  
et les fonds de dotation

### 14,7 MDS €

de dépenses engagées  
dans des projets d'intérêt  
général

### 40 %

dans le domaine  
de l'action sociale

### 33 %

dans le domaine  
de la santé et de  
la recherche médicale



Retrouvez les études de  
l'Observatoire de la philanthropie  
sur [fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org)



Fondation de France